

(fenêtres) (sur. cours)

*Comme on
nous retraite*

*Le 20 mai pour
la formation*

*Illettrisme :
projets locaux*



**EMPLOI, SALAIRES
RETRAITES
C'EST À NOUS
DÉCIDER!**





RENTRÉE scolaire

N° 1 sur le marché de l'éducation, Camif Collectivités est votre partenaire incontournable pour la prochaine rentrée scolaire. Nous vous proposons une offre complète dédiée à l'enseignement et un service de proximité. Nous nous occupons de tout : de la livraison à l'installation de votre équipement !



Pour recevoir votre catalogue 2010, téléphonez au 05 49 34 62 00 ou rendez-vous sur www.camif-collectivites.fr

kisaitou
ou presque

Le **KISAITOU** est devenu votre référence administrative. Vous pouvez le consulter en ligne sur le site du SNUipp. Vous y trouverez une mine de renseignements originale sur toutes les questions concernant votre carrière, vos responsabilités et la vie de l'école... Des liens permettent d'obtenir l'intégralité des textes réglementaires.

Une nouvelle version papier avec CD-Rom est en préparation. Consultez votre section départementale.

Consultable en ligne sur <http://www.snuipp.fr>

(fenêtres) (sur. cours)

N° 341 10 mai 2010

Édit



Actu

5

ILLETTRISME :
*l'Agence nationale de
lutte contre l'illettrisme
en première ligne*

MATERNELLE :
*succès du film du
SNUipp*



Dossier

14

RETRAITES :
*éléments du débat en
attendant les intentions
gouvernementales*



Métier

20

ECOLE ET CIRQUE :
*une classe à demeure dans
l'Eure-et-Loir*

**L'ABÉCÉDAIRE DU
ROI ARTHUR :**
les écoles sont formidables !



Réflexions

28



**PETITE ENFANCE
ET TÉLÉVISION :**
effets négatifs

ANNE-MARIE CHARTIER :
les évaluations pour les élèves

L'école est à nouveau sur la sellette. Le rapport de l'institut « Montaigne » mettant en accusation ses résultats a un goût de déjà vu... Difficile en effet, de ne pas y voir une nouvelle campagne de dénigrement, qui vise à préparer l'opinion publique à de nouvelles réformes; création d'EPEP avec des directeurs chef-hiérarchiques triés sur le volet, pilotage du système par les résultats, salaires au mérite... en exigeant toujours plus à moindre coût !

Les manifestations du 1er mai ont rassemblé en France des centaines de milliers de personnes, avec au cœur des revendications, la défense des retraites, de l'emploi, des salaires.

Partout la détermination de salariés et des sans emploi qui refusent de faire les frais de la crise et exigent une meilleure répartition des richesses s'exprime.

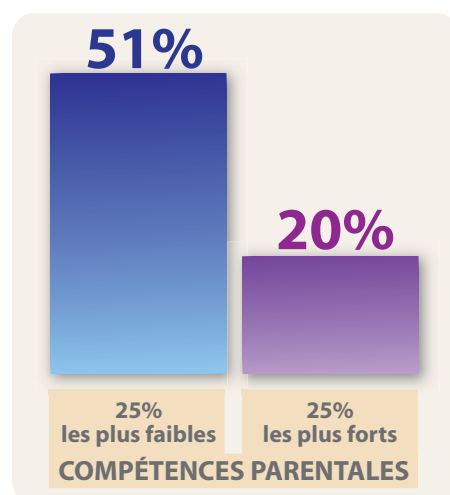
Ces mobilisations en appellent d'autres. Sur l'éducation, dès le 20 mai, pour exiger, avec la FSU, l'abandon de la réforme de la formation. Et plus largement, tous ensemble et déterminés, dans un vaste mouvement construit dans la durée, pour imposer d'autres choix sur les retraites.

Renaud Bousquet

Impact des compétences parentales sur le redoublement

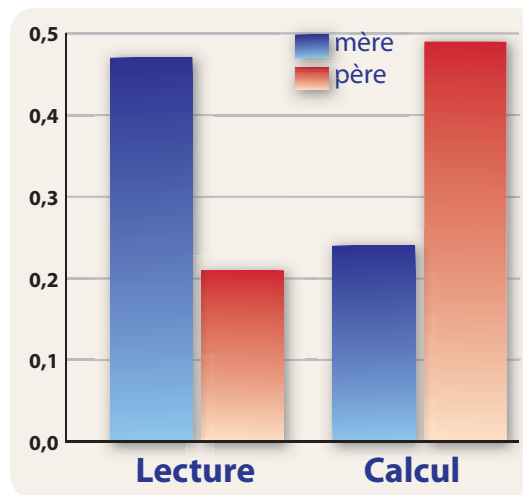
Une étude de l'Insee ⁽¹⁾ croise le parcours scolaire des enfants avec les compétences parentales à l'écrit, en compréhension orale et en calcul et les données plus classiques que sont les diplômes, la profession du père et le niveau de revenus du foyer.

Pourcentage d'enfants en retard scolaire



Dans les familles où les compétences parentales sont parmi les 25 % les plus faibles, 51 % des enfants sont en retard scolaire. Ce taux est de seulement 20 % dans les familles où les compétences sont les plus fortes.

Impact des compétences parentales



L'influence de ces compétences est sexuée. L'impact des compétences en lecture des mères est important tandis que pour les pères, ce sont les compétences en calcul qui ont un impact fort.

Au final, si l'étude pointe le faible impact de la profession des parents sur la réussite scolaire des enfants, elle montre l'importance du capital économique et culturel. Elle estime ce dernier comme « sans doute trop grossièrement résumé par l'influence du diplôme des parents » et privilégie des caractéristiques plus fines comme les pratiques de lecture ou les difficultés scolaires précoces rencontrées par les parents.

(1) Le retard scolaire en fonction du milieu parental: l'influence des compétences des parents par Fabrice Murat - Économie et statistiques n° 424-425, février 2009

Sécurité : des mesures aux biceps

« Nous allons donc rétablir l'ordre et réhabiliter l'autorité » a déclaré le président de la République mercredi 5 mai devant les préfets, procureurs généraux de la République, recteurs et IA. Il a présenté des mesures censées améliorer la sécurité à l'école, déjà partiellement dévoilés par Luc Chatel lors des Etats généraux le 20 avril. Des mesures essentiellement sécuritaires : généraliser les diagnostics de sécurité dans tous les établissements d'ici juin (184 réalisés à ce jour), doubler les effectifs des équipes mobiles de sécurité (500 personnes à ce jour), former d'ici 2012 14 000 personnels de direction à la gestion de crise et à la sécurité, ouvrir dans 53 établissements un

bureau de policier ou de gendarme en plus de la mise en place des 5 247 correspondants sécurité-école, création d'un droit pénal pour les mineurs, obligation de signalement au parquet des élèves auteurs de violences, désignation de « référents justice », sanctions sous forme de « mesures d'utilité collective », formation des enseignants à la discipline et à la sécurité, libre choix des équipes pour une centaine de chefs d'établissements, incitations financières, logement de fonction et avancement accéléré pour les professeurs volontaires pour y enseigner, suppression des allocations familiales pour absentéisme scolaire.

Homophobie Le 17 mai, journée mondiale contre l'homophobie, l'occasion de lancer un appel aux religions afin qu'elles condamnent la violence et l'exclusion dont sont encore victimes certaines personnes en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre.

Sectes « 13 500 enfants de 6 à 11 ans ne sont pas scolarisés. Près de 10 000 d'entre eux sont inscrits au CNED, et 1 883 n'ont aucun programme scolaire », a annoncé le président de la Milivudes (mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires).

Forum social européen

La 6ème édition du FSE aura lieu du 1er au 4 juillet à Istanbul en Turquie, qui est aussi le lieu d'arrivée de la *Marche mondiale des femmes* le 30 juin. Ce sera l'occasion de comprendre des réalités politiques et culturelles très diverses au carrefour de l'orient et de l'occident. Après un forum en demi-teinte à Malmö (Suède), celui-ci se prépare dans un contexte de remise en cause des droits sociaux. Les réseaux auxquels participe la FSU travaillent sur les thèmes suivants : éducation, travail et mondialisation, services publics, migrations.

Solidarité Laïque sur tous les continents

Solidarité Laïque poursuit ses actions dans le domaine de l'éducation, depuis la formation de puéricultrices en Algérie aux équipements d'écoles et de bibliothèques au Sri Lanka en passant par la construction d'écoles de filles en Afghanistan ou le soutien scolaire aux enfants de camps au Liban.

Les actions dans tous les domaines sur www.solidarite-laïque.asso.fr

64 321 821 000

C'est la population française au 1er janvier 2010, une augmentation de 346 000 en un an. L'évolution démographique de la France continue à être positive, avec, en 2009, 821 000 naissances pour 546 000 décès et un solde migratoire positif.

Inde: l'éducation devient obligatoire

Depuis le 1er avril, l'éducation est devenue un « *droit fondamental* » en Inde, pays où entre 70 et 80 millions d'enfants âgés de 6 à 14 ans ne vont pas à l'école. Cette nouvelle loi sera difficile à mettre en œuvre et demande un investissement important (plus de 3 milliards d'euros) de l'État central et des États régionaux. Alors que la loi l'interdit, plus de 12 millions de petits Indiens travaillent, et contribuent aux revenus et à la survie de leurs familles.

6 000 enfants roms à la porte de l'école

Le 8 avril était la journée internationale des roms. Quelle est la situation des familles roms en France ?

Notre action concerne les migrants sédentaires d'origine roumaine, bulgare ou d'ex-Yougoslavie. Ils sont entre 15 000 et 20 000 en France. Leur arrivée en France a débuté au milieu des années 90 et depuis leurs conditions de vie riment toujours avec précarité, bidonville, squat. Du fait de l'accès limité au travail, ils ne sont plus en règle au bout de 3 mois et se trouvent de fait expulsables.

Quelles conséquences en ce qui concerne la scolarisation des enfants ?

Nous avons fait une enquête en début d'année qui estime entre 5 000 et 7 000 le nombre d'enfants roms non scolarisés. Il s'agit bien là d'une défaite du droit commun. Les difficultés sont de deux ordres : les conditions de vie mais aussi l'abandon par les pouvoirs publics de leurs obligations. Certaines municipalités rechignent à scolariser ces enfants en prétextant ici de l'absence d'un justificatif de domiciliation, ailleurs de celle de vaccins, etc. Le



Michel Fèvre, membre du *Collectif national Romeurope*, coordonnateur du collectif pour le droit à l'éducation des enfants roms

ministère de l'éducation nationale lui-même s'était défaussé devant nous de l'obligation scolaire en mettant en doute l'envie des familles de voir les enfants scolarisés et ne se précipite pas pour faire des propositions !

Quelles demandes fait le collectif auprès des pouvoirs publics pour améliorer la situation ?

Il faut que les pouvoirs publics appliquent le droit commun pour cette population comme pour les autres. Nous souhaitons qu'une mission interministérielle se mette en place pour appréhender la situation dans toutes ses dimensions. Du côté de l'éducation nationale, des recours peuvent être faits auprès

des préfets quand les communes freinent la scolarisation. Nous demandons aussi des moyens en terme de postes spécifiques type CLA, CLIN... Nous avons demandé une audience au ministère qui repousse l'entretien. Aucun enfant ne doit rester à la porte de l'école à la rentrée de septembre.

Propos recueillis par
Lydie Buguet

La fessée divise l'Europe

Le 28 avril dernier, le conseil de l'Europe organisait un colloque à Strasbourg pour honorer les trente ans d'interdiction de la fessée. C'est en 1979 que la Suède a en effet proscrit la claque à l'école et dans la famille. À l'époque, la loi n'avait pourtant pas été votée haut la main. Une députée la défendant avait rallié les derniers sceptiques affirmant que si « *nous ne pouvons convaincre nos enfants par des mots, nous ne les convaincrions jamais par la violence* ». Aujourd'hui, sur ce point, l'Europe

reste divisée. Vingt pays parmi les 47 du *Conseil de l'Europe* ont interdit les châtiements corporels et huit se sont engagés à le faire. En France, la députée et pédiatre Edwige Antier milite pour une loi d'interdiction s'appuyant entre autres sur une étude réalisée par une université de la Nouvelle-Orléans. Celle-ci aurait constaté que les enfants qui ont été victimes de fessées sont plus agressifs que leurs petits copains, dès l'âge de 5 ans.



Éducation et retraite Mai, priorités !

Pour les syndicats rassemblés, l'urgence est à l'éducation et au financement équitable des retraites. Le 20 mai verra une journée d'action sur la formation. Une nouvelle journée d'action pour les retraites est annoncée pour le 27 mai.

En mai, quelles priorités ? Pour les milliers de manifestants qui ont grossi les rangs des cortèges du 1er mai à l'appel des cinq organisations syndicales (CGT, CFDT, FSU, Unsa et Solidaires), « *l'emploi, les conditions de travail, le pouvoir d'achat et l'avenir des retraites* » ont résonné aux quatre coins du pays. Le gouvernement, lui, continue de faire la sourde oreille. Matignon n'a pas répondu aux préoccupations qui étaient au cœur des rassemblements et n'a levé le voile sur aucune mesure favorable.

L'urgence gouvernementale est ailleurs. L'affaire du niqab à Nantes a occupé ces dernières semaines l'espace médiatique. Un projet de loi prohibant la port de la Burqa est même annoncé pour le mois de juillet. De la même manière, le 5 mai, l'Élysée a organisé un grand raout sur la sécurité à l'école, annonçant des rapprochements entre les ministères de l'éducation nationale, de l'intérieur et de la justice. Voilà, pour l'urgence !

Concernant les retraites, Nicolas Sarkozy a d'emblée écarté la possibilité de trouver de nouvelles recettes pour alimenter les caisses (lire p 14 à 19). Tout le monde devrait être concerné par la réforme qui reposera essentiellement sur un allongement de la durée de cotisation et vraisemblablement un recul de l'âge légal de départ. Par contre, tout le

monde ne contribuera pas à la même hauteur à l'effort de financement. Les syndicats s'inquiètent de ces orientations qui ont « *fuité* » dans la presse. Ils devraient inviter les salariés à se manifester durant le mois de mai quand seront connues les propositions gouvernementales.

En même temps, les fédérations de fonctionnaires ont décidé de travailler à une expression commune. Elles dénoncent la méthode : calendrier très resserré, absence de table ronde avec l'ensemble des partenaires sociaux, impossibilité de parler des financements. Elles portent aussi des propositions : âge légal à 60 ans, calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois, besoin d'autres sources de financement en supprimant les exonérations en faisant participer les revenus financiers. Une pétition lancée par la fondation Copernic est aussi à signer.

Mais la priorité en mai c'est aussi l'éducation. La FSU, avec l'Unef, le FAEN et la FCPE a décidé d'organiser une journée d'actions le 20 mai. Les organisations se sont engagées à informer, rassembler, établir un état des lieux des dispositifs de formation qui se dessinent à la rentrée aussi bien pour les étudiants que pour les stagiaires.

La mauvaise orientation de l'école selon Montaigne

« *L'école échoue dans sa mission de correction des inégalités. Pire, elle les renforce* ». A l'évidence, le rapport intitulé « *vaincre l'échec scolaire à l'école primaire* » que vient de publier l'Institut Montaigne, un « *think-tank* » composé de patrons et d'intellectuels enfonce une porte ouverte. Nul ne conteste cette réalité, le système éducatif est inégalitaire et même injuste. Les critiques des réformes sur l'école : « *des programmes scolaires trop lourds* », « *des dispositifs d'aide aux élèves en difficulté confus et sans cohérence pédagogique* » et des rythmes pas adaptés aux enfants. Certaines propositions rejoignent l'agenda ministériel. On retiendra la suggestion de réduire les congés estivaux d'au moins deux semaines, de réduire le nombre d'heures travaillées chaque jour mais de les étaler sur cinq jours en incluant le mercredi. D'autres encore sont sources de conflit chez les enseignants, comme apprendre à lire dès la grande section, ou chez les élus avec la proposition de créer « *un véritable statut pour l'école mais aussi pour les directeurs qui auraient un pouvoir hiérarchique sur les enseignants* ». De ce rapport se dégage cependant une évidence, l'Éducation est actuellement mal orientée. Les solutions proposées sont sujettes à débat. Encore faut-il l'ouvrir !

L'illettrisme illustré

Alors que Luc Chatel a mis en place un plan de lutte contre l'illettrisme qui ressemble furieusement à ce qui existe déjà, les actions mises en avant par l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) montrent l'ampleur des actions et des efforts encore à faire pour contrer ce phénomène.

Au Salon du livre, fin mars, Luc Chatel a présenté un plan pour prévenir l'illettrisme et susciter le goût de la lecture. Le ministre a évoqué

la prévention à l'école. Une entrée qui n'est pas sans interroger les professionnels car réduire la question de l'illettrisme à un temps de vie de l'enfant entre 3 et 11 ans, et à un seul espace de vie, l'école, n'a pas beaucoup de sens.

Un forum des pratiques de l'ANLCI intitulé « *La lutte contre l'illettrisme en actions* », organisé du 5 au 7 mai à Lyon, a montré au contraire la richesse des actions mises en œuvre dans les régions, la multiplicité des acteurs engagés dont l'école.

Prévention, insertion, évolution professionnelle autant de domaines d'intervention qui indiquent l'étendue du phénomène. Car quand on parle d'illettrisme, de quoi parle-t-on? « *Être confronté à l'illettrisme c'est ne pas pouvoir, dans des situations très simples de tous les jours,*

faire un chèque, lire le mot que la maîtresse a mis dans le cartable de son enfant, lire une consigne de travail et de sécurité... c'est ne pas maîtriser la lecture, l'écriture ou le calcul dans ces situations courantes de la vie quotidienne, après avoir pourtant été scolarisé dans notre pays », explique Marie-Thérèse Geffroy, directrice de l'ANLCI. Il ne s'agit ni de l'analphabétisme, ni de français langue étrangère. En 2004-2005, une enquête auprès de 10 000 per-



sonnes portant sur la population âgée de 18 à 65 ans a été réalisée par l'INSEE. 9 % d'entre elles étaient en situation d'illettrisme, soit 3 100 000 personnes à l'échelle de la France. Plus de la moitié d'entre elles est âgée de plus de 45 ans, parmi les chômeurs, 15 % sont en situation d'illettrisme, 26 % chez les allocataires du RMI.

En ce qui concerne les plus jeunes, on dispose des chiffres de la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). Si plus de 10 % des jeunes à l'issue de la scolarité obligatoire éprouvent des difficultés face à l'écrit, le pourcentage de ceux qui ne maîtrisent pas les bases et éprouvent des difficultés si graves qu'elles peuvent entrer dans la définition de l'illettrisme s'élève à moins de 5 % de la classe d'âge ce qui représente environ 35 000 jeunes.

« *Quand les parents en difficulté avec les savoirs de base réapprennent ces savoirs, cela profite à toute la famille* »

On peut donc désapprendre à lire. « *L'expérience des acteurs de terrain permet de relever une multiplicité de causes qui souvent se combinent entre elles* », poursuit Marie-



Les actions éducatives familiales partent de l'idée que les parents sont motivés pour réapprendre au moment où leurs enfants entrent à l'école.



L'ANLCI propose 15 kits de praticiens pour essayer les bonnes pratiques. Ici celle mise en place dans le cadre de la prévention auprès de la petite enfance et de l'enfance en Ile-de-France « Ensemble vers les livres et la lecture ».
<http://www.anlci.gouv.fr>

comme une lapalissade mais encore fallait-il le démontrer et le vivre avec les personnes ».

Depuis octobre 2008, une quinzaine de familles se retrouvent une fois par semaine à Lormes et à Château-Chinon pour se former. Et une fois par mois, elles participent à un collectif pour chercher, agir et se former sur le thème : pourquoi c'est difficile, pour certains parents, d'aller à l'école de leurs enfants, de participer aux réunions, de rencontrer les enseignants, d'aider les enfants à faire leurs devoirs... « Notre méthode a été celle d'une recherche-action-formation. Il était indispensable que les parents prennent conscience de la situation et réfléchissent avec nous sur l'action » explique-t-il.

Ce « nous », ce sont les associations mais aussi les enseignants. Pour ce projet et dans le cadre des stages filés PE2, deux enseignants avaient été déchargés pour suivre le projet, les familles, les contacts avec l'école.

À Lyon, les parents partenaires ont témoigné de ce que cette action a changé dans leur vie de parents d'élèves mais aussi de travailleurs. « Du côté des enseignants, certaines pratiques parlent d'elles-mêmes. Cette année, la participation aux élections de parents d'élèves a augmenté de 15 %, le document diffusé aux familles avait été résumé à une page » signale Thierry Leutreau qui cherche aujourd'hui les moyens financiers de poursuivre cette action. Le ministère a abordé cette question en faisant appel à des mécénats pour financer des actions menées. La solidarité sur l'illettrisme dépend-elle de la Fondation Bettencourt Shueller, du Rotary International, de la Caisse des Dépôts et de la Fondation Total, organismes qu'il a lui-même cités ? Les discours et la communication du ministère font peu de cas des besoins pérennes dont dépendent la qualité et l'efficacité du travail fait par les acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

Lydie Buguet

Thérèse Geffroy, « un passé scolaire douloureux, des situations de rupture, de difficultés familiales, professionnelles, sociales, des situations de travail où le recours à l'écrit n'est pas nécessaire mais aussi un effritement des compétences de base lorsqu'elles ne sont pas utilisées, pratiquées ».

Beaucoup de projets ont lieu au niveau local pour déjouer et enrayer ces phénomènes. Dès la petite enfance, des opérations se mettent en place pour familiariser les plus petits aux livres et à la lecture. On peut citer les efforts de l'association Lire et faire lire et de l'AFEV. Plus original, les actions éducatives familiales (AEF). Cette expérimentation est une commande passée par Martin Hirsch et le Haut-commissariat aux solidarités actives contre la Pauvreté en 2007, puis coordonnée par l'ANLCI. Mortagne-au-Perche (61), Avranches (50) et Château Chinon (58) sont les trois territoires concernés.

Dans le Morvan, Thierry Leutreau coordonnateur de la plateforme ALECTA qui pilote le projet le résume ainsi : « Quand les parents en difficulté avec les savoirs de base réapprennent ces savoirs, cela profite à toute la famille mais surtout aux enfants scolarisés. Cela peut apparaître

Plan rantanplan

Pour le ministère, tout est déjà en place. « La lutte contre l'illettrisme doit s'appuyer sur les programmes 2008, l'aide personnalisée, les évaluations, les stages de remise à niveau, l'accompagnement éducatif... » Ajouter à cela le vocabulaire en maternelle et la récitation en primaire et tout y est presque...

Côté partenariat, quatre projets déjà existants devraient être étendus : le dictionnaire de l'académie de Créteil, constitué par des élèves sous l'égide de l'académie française ; l'opération d'Alexandre Jardin « Lire et faire lire » avec La Ligue de l'enseignement ; la distribution d'un livre de littérature classique pour l'été, à tous les élèves de CM2, voire de CE1 (pour laquelle il lance un appel à mécénat) ; la réactivation de l'Observatoire national pour la lecture avec la nomination prochaine d'un(e) président(e).

États générEux et cahier de doléances

Des associations intervenant dans le champ de l'enfance, notamment celles qui sont déjà investies dans le collectif « *Pas de zéro de conduite pour les enfants de moins de trois ans* », ont lancé un appel à doléances en prévision d'un Forum le 26 mai prochain. Ce rassemblement s'intitule « *Les États générEux pour l'enfance* », en réponse aux *États de l'enfance* récemment organisés par la secrétaire d'État à la famille, Nadine Morano. Ces associations mettent en avant la sévérité de l'avis rendu par le *Comité des droits de l'enfant* de l'ONU à l'encontre de la France en juillet 2009. Elles pointent la dégradation programmée des conditions de garde des enfants (nombre d'agrément en hausse, réduction de la qualification et de la formation des personnels...) qui justifie le dernier appel dans le secteur de la petite enfance pour la grève* du 6 mai et l'annonce de manifestations nationales le 29 mai. Les associations dénoncent aussi le dépistage précoce ou encore la stigmatisation des familles en difficulté. Les *États générEux de l'enfance* dres-



seront un état de lieux et une analyse de la situation des enfants dans tous les domaines, en regard de leurs droits, afin de « *dresser, secteur par secteur, les réponses que les professionnels, les familles, les enfants eux-mêmes, peuvent légitimement proposer* ».

Michèle Frémont

* dans le cadre du collectif « *pas de bébé à la consigne* »

AVS et EVS En mauvaise posture

Après les discussions sur l'avenir des auxiliaires de vie scolaire fin 2009, le *Secrétariat d'état de la famille et de la solidarité* a présenté le 21 mars un projet qui abandonne toute idée de professionnalisation. En effet Nadine Morano envisage une reprise possible, seulement pour les AVS sous statut d'assistant d'éducation, par les *Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile* (SAAD) pour... personnes âgées (ménage, cuisine, jardinage, etc.) Et elle reconduirait le dispositif d'emploi par les associations du handicap. Cette réponse est inacceptable : elle conduit à une déqualification et ne concernerait que 500 à 600 AVS cette année. Elle laisse à l'écart les AVS dont les contrats se sont achevés en cours d'année scolaire et les AVS sous contrats aidés, pourtant majoritaires. Les organisations syndicales et des associa-

tions du handicap n'ont pas renoncé et demandent la réouverture des discussions sur la professionnalisation. Une pétition* en ligne depuis le 19 avril a déjà recueilli plus de 20000 signatures.

Concernant l'ensemble des EVS qui ne sont concernés ni par le dispositif de reprise SAAD ou associatif, ni par l'éventuel plan de titularisation des contractuels, l'absence de perspective est très inquiétante. Le ministre du travail se refuse à prendre en compte les contrats d'insertion qui répondent, selon lui, à d'autres logiques de retour à l'emploi.

M. F.

*www.pourlemetieravs.org
à l'initiative de la totalité des organisations syndicales représentées au CNCPH (CGT, CFDT, CGC, CFTC, FO, UNSA, FSU) et des associations FNASEPH, Autisme France et UNAISSSE (association des auxiliaires de vie scolaire)

Rythmes scolaires: installation d'une conférence nationale

La conférence nationale sur les rythmes scolaires, qui sera installée au mois de juin par Luc Chatel, se doublera d'une mission parlementaire. Selon le ministre, cela permettra de « *réfléchir à froid sur l'organisation de la journée, de la semaine et de l'année* ». C'est un changement de méthode après le bouleversement unilatéral engagé par son prédécesseur avec la suppression du samedi matin. Pour le SNUipp, ce débat nécessite un dialogue approfondi avec les enseignants, les chercheurs, les collectivités territoriales et les parents d'élèves pour tenir compte de l'évolution des conditions de vie, des transports scolaires, de la structuration du temps périscolaire.

Assises nationales de l'éducation

Le 5 juin prochain à Bobigny aura lieu la deuxième édition des assises de l'éducation. Créées à l'initiative de *Réseau français des villes éducatrices*, elles rassemblent tous les acteurs de l'éducation « *qui partagent un certain nombre de valeurs* » : élus et personnels des collectivités territoriales, associations d'éducation populaire, parents, organisations syndicales. Ces assises se feront l'écho des initiatives locales et travailleront à l'élaboration d'un consensus sur les questions d'éducation. Le SNUipp participera de nouveau à la dizaine d'ateliers proposés sur les enfants de 0 à 6 ans, l'éducation prioritaire, l'égalité des chances et le droit à l'éducation, les parents, etc.

Adoption : lettre au ministre

Améliorer la règle pour éviter toute pénalisation financière. C'est l'objet de la lettre que le SNUipp vient d'adresser au ministre concernant les congés d'adoption d'enfants à l'étranger. Le début du congé d'adoption de 10 semaines est fixé à la date de l'arrivée de l'enfant. Dans plusieurs départements, les enseignants qui se rendent à l'étranger pour concrétiser leur adoption se sont vus pénalisés de retenus sur salaire pour les journées qui précèdent l'arrivée de l'enfant. Le SNUipp demande que, dans ce cas, « *le congé d'adoption puisse débuter avant la date d'arrivée de l'enfant dans le foyer* ».

Maternelle C'est pas du cinéma

Le film sur la maternelle réalisé à la demande du SNUipp est l'occasion d'échanges avec les enseignants. Zoom sur deux initiatives locales.

Cette année, le film « Bravo! À la maternelle, on apprend » continue son tour de France. Le mois dernier, un peu plus de 200 personnes à Angers et près de 150 enseignants à Épinal ont découvert les images du film réalisé à la demande du SNUipp avec le concours précieux de Mireille Brigaudiot. Aussi bien en



Maine et Loir où les sections départementales du SNUipp de l'académie de Nantes organisaient un colloque que dans les Vosges où l'IUFM avait banalisé la journée pour les PE2, la parole était aux enseignants. Francine se lève: « Merci, après 30 ans de carrière, voilà un film qui légitime notre travail ». Une remarque qui fait tout de suite écho. « Il existe bien une pédagogie maternelle. On voit bien qu'il faut trouver les bons ajustements entre les besoins des jeunes enfants, leur âge et les situations d'apprentissage variées. Les temps de jeu peuvent succéder à des activités plus structurées ». Avancer à son rythme? Pour Isabelle, « auparavant, il y avait les cycles mais l'institution ne nous a jamais donné les moyens de les mettre en œuvre ». Les moins de trois ans entrent dans la discussion. « Pour les plus

fragiles, l'école est un formidable accélérateur de développement. La maternelle sert toujours de variable d'ajustement dans la carte scolaire ».

La qualité de scolarisation est alors évoquée, le matériel pour aider au développement de l'enfant, les effectifs. « Pas plus de 20 élèves en général et pas plus de 15 en petite section » lance une intervenante. Peu à peu, la focale se déplace sur le travail de l'enseignant. Nos cadres d'exercice sont de plus en plus contraints. Pour s'en libérer, certains évoquent « le besoin de temps pour développer le travail collectif ». En ce moment, seuls, « on souffre » avoue une enseignante. « Ensemble, on s'organise autrement, on se soutient, on développe du métier ». Tout un programme. **Sébastien Sühr**

RASED Stand by

Lors du dernier groupe de travail, les représentants du ministère avaient annoncé un projet de lettre aux IA pour stabiliser le nombre de postes spécialisés E et G au niveau de la rentrée 2009 ainsi que la tenue d'autres réunions pour étudier les besoins et examiner les questions de la formation. À ce jour la lettre n'a toujours pas été publiée et les groupes de travail ne sont pas constitués. Sur le terrain les opérations de carte scolaire se poursuivent avec des suppressions supplémentaires du fait du manque de personnels formés. Quant aux stages... il n'y a plus d'argent (voir page 12)! Pourtant le ministère continue de communiquer sur le rôle des enseignants spécialisés aussi bien dans le cadre de l'élaboration du plan contre l'illettrisme qu'à l'occasion des États généraux contre la violence scolaire pour les mesures dans l'éducation prioritaire. Le SNUipp poursuivra ses interventions pour que les Rased ne subissent pas une nouvelle dégradation cette année.

CLAIR, pas clairs...

Lors des états généraux de la violence scolaire, le 9 avril, Luc Chatel a annoncé de nouveaux dispositifs dans l'éducation prioritaire, les « Collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (cf. Fsc 340). Ces CLAIR devraient se « substituer aux dispositifs existants ». Le ministre a rappelé que les contrats de cohésion sociale de la politique de la ville étaient en train d'être redéfinis et les RAR en cours d'évaluation...

L'expérimentation devrait débuter à la rentrée 2010 dans une centaine d'établissements avec le choix des équipes par les chefs d'établissement, une formation des enseignants, la centration sur le socle commun et la création d'un préfet des études par niveau. Ces annonces interrogent (par exemple quelles mesures pour les écoles?) et ne donnent pas une vision d'ensemble sur les évolutions pour l'éducation prioritaire.

Zones de revitalisation rurale Les 2 ans comptabilisés dans les prévisions d'effectifs

Après plusieurs épisodes judiciaires, la cour administrative d'appel de Bordeaux a considéré qu'une école maternelle d'une commune classée en zone de revitalisation rurale (ZZR), devait être considérée comme située dans un environnement social défavorisé au sens de l'article L.113-1 du code de l'éducation. Or cet article stipule « l'accueil des deux ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales, de montagne, ou dans les régions d'outre-mer ».

Les ZZR sont en ligne sur www.territoires.gouv.fr

Mayotte réclame l'indexation

C'est une multiplication des salaires français par 2,15 qu'ont demandée le 22 avril les enseignants de Mayotte, sur le modèle des indexations dont bénéficient les départements d'outre-mer. Plus de 80 % d'entre eux étaient en grève à l'appel de l'intersyndicale d'éducation qui a été reçue par les autorités. L'intersyndicale a pris acte d'une avancée majeure car l'Etat reconnaît enfin l'injustice faite au enseignants de Mayotte. Par contre elle a refusé les propositions de la préfecture de n'ouvrir les discussions qu'au 3ème trimestre. Mobilisation à poursuivre...

Fausse note chez Mozart

Lors de la grève du 23 mars, un nouveau logiciel, *Mosart*, est apparu. Il avait pour conséquence la mise en place de listes d'émargements sur lesquelles les enseignants doivent se déclarer grévistes, ceci afin de simplifier et d'accélérer les procédures de retrait de salaires. Le SNUipp est intervenu pour rappeler que de telles listes ne peuvent être constituées. Les enseignants non grévistes doivent informer leur IEN qu'ils ont assuré leur service ce jour-là. Ils peuvent utiliser pour cela le formulaire fourni par l'administration mais celui-ci ne peut pas être renseigné par les grévistes.

Erea d'Eysines: la mobilisation paye

La mobilisation des personnels et des parents d'élèves de l'EREA d'Eysines dans la banlieue bordelaise, spécialisée dans l'accueil d'élèves lourdement handicapés moteurs, a permis de limiter les suppressions d'effectifs annoncées. Après plusieurs journées de grève, un rassemblement de fauteuils roulants vides devant le rectorat, l'établissement a finalement retrouvé pour la rentrée prochaine un poste d'enseignant des écoles, un demi-poste de professeur d'Eps et un poste de vie scolaire.

Budgets des IA (BOP) Grignotage dès le début d'année

Fin mars, l'inspecteur d'académie du Tarn-et-Garonne annonce une réduction de 30 % de son budget, l'« *obligé* » à supprimer tous les départs en formation Capa-sh et à réduire de moitié les frais de déplacement des personnels itinérants. Pure, coïncidence, au même moment, celui des Hautes-Pyrénées annonce que le budget alloué aux frais de déplacement est amputé de 27 %, que la plupart des stages sont annulés jusqu'en décembre 2010, qu'il n'y aura pas de départ de psychologue scolaire et que les stagiaires Capa-sh suivront une



formation par correspondance. Coïncidence toujours en Haute-Vienne où les stagiaires n'exerçant pas à Limoges ont été prévenus que les frais de déplacement ne pourraient leur être versés et que les demandes de départ en formation B, E, F et G ne pourront pas être satisfaites. Le tour de France des coïncidences est facile à faire, des Côtes d'Armor à la Saône-et-Loire, de l'Oise au Puy-de-Dôme. Partout le paiement des frais de déplacement est un problème, des stages de formation continue sont annulés (auparavant c'était pour récupérer les remplaçants, maintenant c'est faute de sous!), les décisions des CAPD sur les départs en formation spécialisée sont remises en cause, les crédits ZEP sont menacés.

Il semble bien que le ministère ait donné des instructions sitôt les élections régionales passées. Après une baisse du budget pédagogique, les IA sont à nouveau contraints de revoir les budgets opérationnels des programmes (BOP) qui leur avaient été alloués et à rogner sur les seules marges de manœuvre qu'il leur reste.

Daniel Labaquère

Pour une véritable revalorisation lettre pétition au président

Suite à l'annonce des mesures salariales profondément inégalitaires pour les enseignants, le SNUipp lance une pétition sous forme de lettre au Président de la République exigeant « des mesures qui concernent l'ensemble de la profession » pour « rattraper les pertes accumulées ». La pseudo « revalorisation » ministérielle concerne en effet moins du quart des enseignants et s'adresse uniquement à ceux n'ayant pas atteint l'échelon 6 au 1er septembre 2010. Elle est loin de constituer une réponse à la perte de 9 % de pouvoir d'achat depuis 2000 pour l'ensemble des fonctionnaires et encore moins au mauvais classement, 22e sur 29, des salaires enseignants français au sein des pays de

l'OCDE. Pour y répondre, la pétition initiée par le SNUipp exige « l'ouverture de négociations qui débouchent sur une réelle reconnaissance de notre métier ».



Maitres-formateurs et MAT sortie de la circulaire

La circulaire concernant les maitres formateurs et des MAT a été publiée. Leurs missions sont confirmées tandis que les conditions d'indemnisation pour l'accueil de stagiaires sont précisées.



©Tanguy Cadieuc/NAJA

La circulaire relative aux missions des maitres formateurs et des maitres d'accueil temporaires (MAT) vient enfin de sortir. Elle fait suite à un groupe de travail obtenu par le SNUipp avec les autres syndicats qui jugeaient indispensables que la place des maitres formateurs soit reconnue dans la nouvelle formation universitaire.

Les maitres formateurs voient leurs missions confirmées: formation initiale des étudiants préparant le concours et des professeurs stagiaires, formation continue. Les modalités sont détaillées, accueil pour des stages d'observation ou de pratique accom-

pagnée, accompagnement et suivi des stages en responsabilité, tutorat des professeurs stagiaires. La circulaire confirme que les EMF sont des « acteurs essentiels de la formation, experts de la pratique de classe et de la polyvalence, garants d'une articulation efficace théorie/pratique... » et garantit le tiers temps de décharge de classe.

L'implication universitaire au niveau des masters est reconnue par la circulaire et le montant de l'indemnité devrait être augmenté de 50 %, ce qui la portera de 618,84 € à 928,26 €. Enfin, le rôle des MAT, « choisis en raison de leur expérience », est lui aussi précisé concernant les stages d'observation et de pratique accompagnée. Le montant de leur indemnité s'établira désormais à 200 € pour l'accueil en doublette de 2 étudiants M1 en stage d'observation de 108 heures, ou pour l'accueil d'un M2 en stage de responsabilité pour 108 heures également.

Daniel Labaquère

Formation des enseignants: un traitement à la légère

Le ministère poursuit inlassablement, malgré les critiques, la réforme de la formation des enseignants. Les textes présentés au Conseil supérieur de l'éducation du 6 mai sont tout simplement « indigents » de l'avis de l'ensemble des organisations présentes: formulations imprécises, points non traités mais qui le seront dans des circulaires à venir... Le ministère réduit son rôle de cadrage au minimum « pour respecter l'autonomie des universités et laisser plus de souplesse aux recteurs ». Le cahier des charges disparaît au profit d'un référentiel de compétences, jusque-là simple annexe d'un arrêté, et la référence à l'IUFM est supprimée. Une circulaire aborde à nouveau, et en quelques lignes, les modalités des stages des étudiants préparant le concours (M1 et M2) et celles de « la formation continuée » des professeurs stagiaires pour la première année d'exercice (un tiers du temps). Les organisations unanimes dénoncent la légèreté avec laquelle le ministère traite la formation des enseignants.

Dans les départements, les modalités d'organisation de l'année de stagiaire sont pourtant déjà prévues. Dans la classe d'un EMF ou d'un MAT jusqu'à Toussaint, les stagiaires seront en pleine responsabilité jusqu'à la fin de l'année. Ils seront nommés sur des supports de postes qui diffèrent selon les départements, affectations en sur-nombre, sur des postes réservés, des regroupements de temps partiels, des postes de remplaçants...

Affelnet, nouvelle charge pour la di- rection d'école

Certains directeurs expérimentent cette année l'application d'aide à la gestion et au pilotage de l'affectation des élèves pour l'entrée au collège. Son nom « affelnet ». L'objectif de ce projet est de « gérer l'affectation des élèves en 6° en tenant compte des mesures prises pour l'assouplissement de la carte scolaire, dématérialiser le dossier d'entrée en classe de 6ème de collège public, simplifier les procédures, disposer d'indicateurs départementaux sur l'affectation ». Les directrices et directeurs apprécieront le « simplifier les procédures » car bien entendu c'est sur eux que reposent le recueil des données et leur saisie...

Le HCE veut plus de numérique

Après le rapport Fourgous, le Haut conseil publie un rapport en faveur des TICE. Il estime que les TICE motivent les élèves, qu'elles encouragent les professeurs à mutualiser leurs ressources, qu'elles facilitent le soutien scolaire... Il demande une extension du plan Écoles numériques rurales « avec équipement prioritaire d'un niveau de classes, le CM2 ». Tableaux numériques, chariots d'ordinateurs, de ressources pédagogiques... le HCE a chiffré cet équipement à hauteur de 300 millions.

Pensions: + 0,9% en avril

Le gouvernement a annoncé début avril une revalorisation des pensions de 0,9 %. Sous prétexte de trop-perçu en 2009 au regard d'une inflation décrétée de 0,1 %, le gouvernement décide d'amputer de 0,3 % l'augmentation des pensions. Il programme, selon la FSU, « une nouvelle baisse du niveau de vie des retraités » alors que dans le même temps il refuse de revenir sur le bouclier fiscal et les exonérations fiscales.



Comme on nous retraite

Le gouvernement présentera le projet de réforme des retraites fin juin. Il présentera des orientations dans les jours prochains en privilégiant l'allongement de la durée de cotisation et le recul de l'âge légal.

Dossier réalisé par
Michelle Frémont
Daniel Labaquère
Pierre Magnetto
Sébastien Sihr

Fric Woerth, ministre du travail et des affaires sociales, remettra dans la troisième semaine de mai aux partenaires sociaux un document d'orientation pour la réforme des retraites. Comme son nom l'indique, ce texte devra guider les discussions qui, quoiqu'en dise le gouvernement, seront très resserrées. Un projet de loi sera présenté en Conseil des ministres fin juin ou début juillet. Quant aux orientations, le voile a été plus que levé. Selon une indiscretion parue dans *Le Monde*,fr lundi 3 mai, l'hypothèse ayant la faveur du chef de l'État serait celle d'un report de l'âge légal « à 61 ans en 2015, 62 ans en 2020 et 63 ans en 2030 ». L'information a été démentie aussi sec par le premier ministre, mais elle concorde avec les scénarios envisagés par le COR pour parvenir à l'équilibre budgétaire du système de 2020 à 2050 (lire p16).

Le Conseil d'orientation des retraites estime en effet que « compte tenu notamment de la hausse projetée de la durée d'assurance requise pour une pension à taux plein à 41,5 ans en 2020 » l'âge moyen de départ réel à la retraite qui est actuellement de 60,6 ans « augmenterait d'environ 1 an à l'horizon 2020, de 1,5 à l'horizon 2030 et de l'ordre de 2 ans à l'horizon 2050 ». Un report qui selon les experts toucherait de la même manière le secteur public et le secteur privé; Nicolas Sarkozy avait bien annoncé à l'issue du sommet social de février que la réforme devrait concerner tout le monde, même s'il

s'était dit prêt à examiner les spécificités de certaines catégories.

Les spécificités seront examinées par des groupes de travail. Elles traitent de la pénibilité de certains métiers, de l'emploi des seniors, de la gouvernance du système et de la fonction publique. Cette dernière est volontiers stigmatisée par le gouvernement ou le Medef. On montre du doigt des fonctionnaires dont le niveau des pensions serait supérieur à celui des retraités du régime général, dont la période de référence pour le calcul de la retraite serait anormalement courte. C'est oublier un peu vite les raisons historiques qui ont produit une telle différenciation et qui, justement, répondaient au souci d'assurer une forme d'équité entre le traitement réservé aux salariés, qu'ils soient issus du privé ou des fonctions publiques (lire p18). C'est aussi ignorer que les fonctionnaires ont, eux aussi, déjà été visés par les précédentes réformes

« pas question pour le gouvernement de toucher au système de prélèvement qui permet d'assurer le financement. Seule la variable concernant la durée de cotisation sera touchée, liée ou pas à l'âge légal de départ à la retraite »

et notamment celle de 2003. La mise en œuvre de cette dernière, progressive, sera achevée en 2020 mais les effets s'en font déjà sentir. Dans l'enseignement du premier degré par exemple, les calculs réalisés par le SNUipp montrent que l'âge effectif de départ a reculé d'une année en moyenne, le taux de remplacement est passé de 78 % à 57 %. Et si l'on met en œuvre certaines options a priori envisagées pour la réforme de 2010, le montant d'une retraite pourrait, selon les cas



de figure, diminuer de près de 50 % d'ici à 2020 comparé à ce qu'il était avant la réforme de 2003 (lire p18).

En revanche, pas question pour le gouvernement de toucher au système de prélèvement qui permet d'assurer le financement. Seule la variable concernant la durée de cotisation sera touchée, liée ou pas à l'âge légal de départ à la retraite. Or, le système retenu pour financer le système aggrave les inégalités. Une étude publiée par l'Insee en 2009 montre que le partage de la valeur ajoutée se fait de plus en plus au détriment des salaires. En 1980, 73,9 % de la V.A. leur étaient destinés tandis que 26,1 % alimentaient les profits, contre respectivement 65,1 % et 34,9 % en 2008... La crise financière et économique apparue en 2008 ne va sans doute pas améliorer la situation. Ses effets « *risquent de se faire durablement ressentir si des politiques favorables à l'emploi et aux salaires ne sont pas privilégiées* » estime la FSU pour qui « *d'autres choix sont possibles* » et en particulier, celui d'élargir l'assiette de cotisation aux revenus liés, par exemple, aux produits financiers et au patrimoine.

La réforme sera également porteuse d'un projet de société. Certes l'espérance de vie augmente et le ratio entre cotisants et pensionnés diminue. Il devrait atteindre à terme

1,2 salarié pour 1 pensionné. Mais les seniors ne sont présentés que comme une charge; or leur apport à la société n'est pas neutre. Ils en constituent une composante sociale et économique de plus en plus importante que les critères actuels du PIB ne prennent pas en compte (lire p17). Autre question ignorée, celle des inégalités de traitement, notamment entre les hommes et les femmes: le système des retraites se contente de reproduire les situations générées par le marché du travail (lire p17). Et puis il y a aussi la situation des générations. Celle entrée en activité dans les années quatre-vingt

partira à la retraite alors que la réforme de 2003 sera à son apogée. Celle entrant aujourd'hui subira les pleins effets de la réforme de 2010 en 2050 quand, précisément, sonnera l'heure de sa retraite; tout cela alors que du fait de l'allongement des études, de la difficulté à trouver un premier emploi, l'âge d'entrée dans le travail est de plus en plus tardif (lire ci-dessous). Que disent les hypothèses du COR de ces réalités devenues plus qu'émergentes? Qu'en dira la réforme du gouvernement demain? Pour l'instant, en tout cas, pas grand-chose n'est dit!

Les jeunes impliqués

L'âge du premier emploi stable est passé en moyenne de 20,5 ans (génération de 1954) à 22 ans (génération de 1970). Ce constat doit être modulé avec les phénomènes dus à l'allongement des études et à la dégradation des conditions de l'insertion (stages, CDD, temps partiels, intérim...). Les jeunes commencent donc à cotiser de plus en plus tard, et à 30 ans, ils cumulent moins de trimestres que les générations précédentes (étude de la DRESS). Par exemple les enseignants ne débutent pas avant 26 ans en moyenne. Par ailleurs le taux d'emploi des 15-29 ans a chuté de 55 % en 1975 à 41 % en 2002. Le projet d'allongement de la durée de cotisations interpelle sérieusement les jeunes qui rejettent l'injonction à épargner qui leur est faite par le gouvernement. Ils demandent à participer aux débats pour défendre la retraite à 60 ans à taux plein et exiger la validation des années d'études et des périodes de stages et d'inactivité pour le calcul de la retraite.

* « *La retraite, une affaire de jeunes* », cet appel de 19 organisations de jeunesse dont l'UNEF, soutenues par la CGT et la FSU, est à signer sur <http://retraites-jeunes.net>



Les scénarios du COR

C'est donc le 14 avril que le *Comité d'orientation des retraites* a remis son 8ème rapport au gouvernement, rapport dont il avait été dit par le président de la République qu'il servirait de base aux négociations sur la réforme des retraites. Ce document, appelle de nombreux commentaires dont ceux de la FSU sur « *le peu de pertinence des scénarios catastrophes mis en avant* » et sur la part de « *l'arbitraire* » des modes de calculs retenus pour évaluer les besoins de financements. Il résulte toutefois du travail des experts du COR, organisme pluraliste où siègent les partenaires sociaux et les parlementaires, dont les publications résultent d'un diagnostic partagé par les parties prenantes. Pour autant, le rapport du COR ne constitue pas un catalogue de propositions mais une projection estimée à partir d'un savant échafaudage d'hypothèses économiques qui, par nature, sont purement théoriques voire spéculatives, tout en éclairant la situation.

Trois scénarios économiques

La première hypothèse parie sur un taux de chômage durablement établi à 4,5 %, « *soit un niveau significativement inférieur à ce qui a été observé depuis trente ans* », avec un taux de croissance de 1,8 %. Dans l'hypothèse B, le taux de chômage retenu reste 4,5 % mais avec un taux de croissance de 1,5 %. Enfin, la dernière hypothèse la croissance est estimée de nouveau à 1,5 % mais avec un taux de chômage de 7 %. Dans le premier cas de figure, les besoins supplémentaires en financement per-

mettant d'équilibrer les comptes augmenteraient progressivement pour atteindre 71,6 Md€ en 2050 soit 1,7 point de PIB en plus. Dans les deux autres cas, les besoins seraient respectivement de 102,6 Md€ (+ 2,6 points de PIB) et de 114,4 Md€ (+ 3 points de PIB). Les scénarios du COR montrent aussi la progressivité des besoins qui s'établiraient en 2020, selon les scénarios retenus, à 40,7 Md€, 45 Md€ ou 48,8 Md€. Selon les chiffres les plus récents publiés par le COR, le montant des dépenses de retraite s'élevait en 2006 à 235,2 Md€, représentant 13,1 point du PIB, avec un déficit estimé à 4,2Md€, actuellement ce déficit serait de l'ordre de 10 Md€.

Trois leviers à actionner

Le COR cherche également à évaluer la façon dont l'équilibre financier du système pourrait être atteint. Cet exercice le conduit à bouger les trois curseurs dont il dispose. Si on devait jouer sur l'âge de départ à la retraite uniquement, il faudrait en suivant les trois scénarios le reculer de 5 ans, 7,5 ans ou 10 ans. Si c'était le levier du revenu qui était actionné, il faudrait diminuer le montant des pensions de 22 %, 30 % ou 36 %. Enfin, si on jouait sur les recettes seulement, la hausse des cotisations qui aujourd'hui représentent en moyenne 28,8 % du salaire brut serait de 5,2 points, 7,6 points ou 9,8 points.

Le rapport du COR
<http://www.cor-retraites.fr/>

Repères

Depuis 1993, le système des retraites a été réformé à trois reprises.

En 1993, pour les salariés du privé, la réforme Balladur décide d'allonger la durée de cotisations de 37,5 à 40 annuités et de prendre en référence les 25 meilleures années du salaire au lieu de 10 auparavant.

En 2003, avec la réforme Fillon, la règle des 40 annuités s'applique au public, le calcul de la pension reste sur la base des 6 derniers mois. En plus, est instauré un système de surcote et de décote. Tout trimestre travaillé au-delà de la durée cotisée nécessaire entraîne une amélioration de la pension. À l'inverse, en-deçà, la pension est réduite. L'âge légal de droit à la retraite est maintenu à 60 ans.

En 2008, même chose pour les régimes spéciaux.

En 2012, il faudra désormais 41 annuités pour bénéficier d'une retraite à taux plein. En 2020 année d'achèvement de la mise en œuvre de 2003 il faudra cotiser 41,5 années.

Systemes de fina

Le financement des retraites par répartition repose sur le principe de solidarité entre les générations. Il est assuré par des cotisations versées pour une part par les salariés et pour l'autre par les employeurs. Le montant de la recette perçue dépend donc du nombre de cotisants, c'est-à-dire du niveau de l'emploi dans le pays, tandis que le montant de la dépense est tributaire du nombre de pensionnés. Pour parvenir à l'équilibre économique il faut donc que le montant des recettes soit au moins équivalent à celui des dépenses. Dès lors que cet équilibre est rompu, ce qui est le cas depuis plusieurs années en raison du vieillissement de la pyramide des âges et de l'allongement de l'espérance de vie. Il faut, pour mettre les comptes dans le vert, soit augmenter les recettes, soit diminuer les dépenses.

Le système tel qu'il est conçu aujourd'hui n'offre qu'un nombre limité de possibilités pour équilibrer les comptes : l'âge légal de départ à la retraite qui détermine le niveau de la pension, le nombre d'annuités de cotisation nécessaires pour bénéficier des droits à taux plein, le taux de cotisation. Les trois réformes de 1993, 2003 et 2008 ont joué uniquement sur le nombre d'annuités qui a progressé et sur le taux de remplacement qui a diminué. Aujourd'hui, pour obtenir une retraite à taux plein, il faut avoir cotisé entre 160 et 164 trimestres selon que l'on soit dans le public ou le privé. L'âge légal de départ reste à 60 ans. En 2012, si on ne possède pas le nombre de trimestres suffisants, la décôte s'annule à 63 ans dans le public et 65 ans dans le privé.

En revanche, le levier qui touche au taux de cotisations n'a pas été actionné et encore moins celui qui consisterait à asséoir le financement sur une assiette élargie permettant une redistribution plus équitable de la richesse produite vers les salaires. Cette solution est « *économiquement possible* » estime la FSU, à condition que l'assiette des prélèvements soit étendue aux

Financement: mode d'emploi

revenus financiers et à ceux du patrimoine. Pour dégager de nouvelles ressources - de 4 à 5 points de PIB d'ici 2050 - cela suppose d'y consacrer le quart des gains de productivité, soit une augmentation des cotisations de 0,375 point par an.

Si le système par répartition reste dominant, le financement par capitalisation d'une retraite complémentaire a été introduit à doses homéopathiques. 9 % des dépenses sont à ce jour financé par ce biais avec les plans d'épargne retraite collectifs dans le privé et leur équivalent pour le public, la Prefon. Chaque actif cotise pour lui-même, le produit de la collecte est versé sur des produits financiers ou immobiliers soumis aux lois du marché. Il s'agit bien sûr d'une pratique

à haut risque comme l'a montrée la crise financière au cours de laquelle, selon l'Ocde, les titres financiers auraient perdu en moyenne 20 % de leur valeur en 2008. En Suède en 1998, la coexistence des deux systèmes, répartition pour une part et capitalisation pour une autre part, assortie d'un savant dispositif prenant en compte le niveau de vie et l'évolution de l'espérance de vie, a été rendue obligatoire. En février,



© Tanguy Cadieu/NAJA

sollicité par les parlementaires, le COR avait formulé un avis sur la transposition de ce système en France. Il concluait à un risque de paupérisation des retraités.

Seniors: ne pas scier la branche...

Le vieillissement de la population fera presque doubler le nombre de retraités de 11 millions en 2000 à 21 millions en 2040 du fait du départ des générations du baby-boom (après 2040 ce nombre diminuera) et de l'allongement de l'espérance de vie. Ces arguments fondent la volonté gouvernementale d'allongement de la durée du travail. Or en France les seniors ont un taux d'emploi réduit à 38,3 %, en baisse depuis 2005, et les questions de pénibilité ou de fins de carrière sont peu abordées.

Les retraités ne sont cependant pas sans ac-

tivité et leur « plus-value » est bien réelle. Dans un pays comparable à la France, l'Allemagne, la consommation privée des plus de 60 ans se chiffre à plus de 30 % des dépenses totales. La « silver economy » qui touche à la santé, aux loisirs, aux services « résidentiels », à la finance s'est développée grâce à l'amélioration des régimes de retraite.

L'utilité sociale des retraités se vérifie aussi comme en Italie où l'aide des grands-parents pour garde d'enfants a pu être chiffrée à 1,2 % du PIB! En France les retraités as-

surent aussi les solidarités familiales (enfants, petits-enfants ou leurs propres parents). Et ils contribuent au bon fonctionnement de la société, par exemple dans les associations d'entre-aide ou de soutien. Mais aujourd'hui 60 % des salariés n'ont plus de retraite à taux plein, 4 millions d'entre eux perçoivent le minimum contributif (708,96 euros), 5 millions entre 800 et 1 100 euros. La situation des retraités se dégrade, mettant en péril leur investissement dans ces multiples fonctions, jamais comptabilisées.

Inégalités tout au long de la vie

Les premières inégalités touchent l'espérance de vie du fait de la pénibilité des emplois, de l'entrée précoce dans la vie professionnelle. Ainsi à l'âge de 35 ans, un ouvrier aura une espérance de vie inférieure de 6 ans à celle d'un cadre. Il est cependant plus explicite d'observer ce qu'on appelle l'espérance de vie « en bonne santé », c'est-à-dire sans limitation d'activités, ni incapacités. Toutes catégories confondues, cette espérance n'est que de 64,2 ans pour les femmes et 63,1 ans pour les hommes*, et

elle est inférieure de 10 ans pour un ouvrier par rapport à un cadre...

En ce qui concerne les femmes les inégalités tiennent à leurs carrières professionnelles faites majoritairement d'interruptions et d'emplois à temps partiel non choisis. Elles ont en moyenne une retraite de 822 euros contre 1 455 euros pour les hommes. 63 % des allocataires du minimum vieillesse sont des femmes. Dans la fonction publique d'État, qui comprend une majorité d'enseignants, la pension moyenne

des femmes est de 1 887 euros contre 2 243 euros pour les hommes.

De fait les inégalités sont à tous les niveaux et résultent de carrières professionnelles où se sont accumulées les injustices: salariés âgés chassés de l'emploi (seulement 4 sur 10 encore en emploi à l'âge légal de la retraite), entrée tardive dans l'emploi et précarité pour les jeunes des jeunes, carrières en dents de scie alternant emploi et chômage...

*Eurostat 2009



Enseignants : cas d'école

Au moment où les PE commencent à différer leur départ en retraite, les scénarios envisagés accentuent une baisse des pensions.

La spécificité de la fonction publique

Les régimes de retraite ne sont pas les mêmes dans le public et le privé. Pourtant à salaire égal, les différences ne sont pas aussi significatives qu'on pourrait le penser, même si la réforme de 93 a largement contribué à la baisse des pensions du privé. Par exemple, dans la fonction publique territoriale, près de 47 % des agents en retraite ne touchent que le minimum garanti. La carrière des fonctionnaires est unique et linéaire et c'est en fin de carrière qu'ils atteignent le plus fort indice, ce qui justifie le calcul sur les 6 derniers mois. Les primes des fonctionnaires, dont bénéficient très peu les professeurs des écoles, ne sont pas prises en compte dans le calcul de la pension. Autre différence, les employeurs privés cotisent pour les retraites complémentaires des salariés, ce qui n'est pas le cas pour les employeurs publics. Un des groupes de travail qui se réunira en mai et juin aura pour objet d'étudier les spécificités du régime de la fonction publique : règles de calcul des pensions, taux de cotisation salariale, mais aussi les règles de réversion, les bonifications pour 3 enfants, pour service hors d'Europe et autres bonifications très spécifiques.

Les instituteurs intégrés professeurs d'école après 15 ans d'ancienneté garderaient en tout état de cause le droit de partir à la retraite à 55 ans, sauf si l'âge légal est repoussé d'un ou deux ans pour tous. 60 ans resterait pour eux l'âge d'annulation de la décote.

Les effets de la réforme 2003 se font déjà sentir de manière significative. En 2007, les professeurs des écoles avaient déjà reculé leur âge de départ d'un an, pour atteindre « 56,1 » ans, alors même qu'ils étaient plus de 30 % à, déjà, subir une décote de 4 trimestres en moyenne. Qu'en est-il exactement pour les départs au 1er septembre 2009 alors que la réforme monte régulièrement en puissance ? Ses pleins objectifs seront atteints en 2020 avec 167 trimestres exigés (41,75 années).

En 2007, l'âge moyen des reçus au concours externe PE était de 28,6 ans. Même en admettant qu'ils puissent faire valider quelques trimestres durant lesquels ils ont travaillé durant leurs études ou avant de passer le concours, il ne semble guère possible qu'ils puissent éviter une « grosse » décote s'ils veulent partir avant 65 ans. Quant à avoir une retraite complète... à 69 ans en maternelle, il vaut mieux avoir un dos, des oreilles et des nerfs en bon état.

Mais le calcul du montant de la pension n'est pas seulement dépendant de la durée de cotisations et de la décote : il est calculé à partir des derniers salaires. En 2009, 38,9 % des PE sont partis au

10ème échelon, 24 % au 11ème et seulement 23 % à la hors-classe (dont 2 % à l'indice terminal). Ceci a deux conséquences : la nécessité de conserver à tout prix le calcul sur les six derniers mois ; l'importance d'obtenir un rythme d'avancement plus rapide afin que tous puissent partir à l'indice terminal 783.

Le taux de remplacement (rapport entre le dernier salaire et le montant de la pension) chute fortement avec la réforme de 2003. Quels peuvent être les effets supplémentaires des différents scénarios évoqués en 2010 ? Les leviers sur lesquels le gouvernement semble résolu à vouloir jouer sont ceux d'un allongement de la durée de cotisation, du report de l'âge légal de départ à la retraite et, de l'allongement de la période de référence servant de base au calcul du montant de la pension. Le SNUipp a réalisé des projections sur la base de scénarios théoriques prenant en compte ces données. À travers deux profils type, celui de Justine et de Marion (lire ci-dessous), on peut commencer à estimer l'ampleur des pertes de revenus que généreraient pour les enseignants les pistes privilégiées par le gouvernement.

Justine, 46 ans, deux enfants, veut faire valider ses droits en 2020, à 56 ans après 31,5 années de service à temps plein et 6 années de service à mi-temps, au 11ème échelon. Son traitement est de 2 530 €. Avec les règles actuelles, le montant de sa pension est de 1 435 €.

En supposant que d'ici là, il y ait un report des âges légaux de 2 ans et un allongement de la durée de cotisation de 8 trimestres, sa pension nette passe à 1 378 € et de surcroît elle est obligée de travailler jusqu'à 57 ans.

Marion, 42 ans, a été recrutée en 1992 à l'âge de 24 ans et a eu 2 enfants. Elle fait valider ses droits à 60 ans (en 2028) après 36 années de service, au dernier échelon de la hors-classe. Son salaire net est de 3 011 €. Avec le système actuel sa pension nette serait de 1 667 €.

Avec un calcul sur les 25 meilleures années, sa pension nette chuterait à 1 315 €.

« Légitimer à nouveau une fiscalité plus juste »

Pour Antoine Math, chercheur à l'IRES, la réforme est nécessaire, elle pose la question d'une fiscalité plus équitable afin de dégager des nouvelles ressources.

Le financement des retraites va à nouveau faire l'objet d'une réforme. Quel est donc le problème ?

On assiste à un déficit de notre système de retraite du fait de deux composantes. L'une est structurelle avec l'augmentation de la part des personnes âgées au sein de la population et, surtout, avec l'arrivée récente à l'âge de la retraite des générations du « baby boom ». Résultat, le nombre de retraités augmente très fortement, il est déjà passé de 13 millions en 2004 à 15 millions aujourd'hui, et il va continuer d'augmenter pendant une vingtaine d'années. À cela s'ajoute un phénomène conjoncturel lié à la crise. On sait que le ralentissement économique impacte les recettes des caisses de retraites à la baisse. Face à un tel constat, soit vous agissez sur les dépenses en baissant le montant de la retraite ou en reculant l'âge de départ à la retraite, soit vous allez chercher de nouvelles recettes en jouant sur le taux de cotisation.

Depuis le début des années 1990, les réformes ont constamment cherché à réduire les dépenses. Aujourd'hui, jouer une fois de plus, sur ce levier comme semble vouloir le privilégier le gouvernement est-il de nature à répondre aux besoins de financement ?

Augmenter le nombre des annuités de cotisations et reculer l'âge légal de la retraite ne permettront pas de répondre de façon pérenne aux besoins de financement. La décision du gouvernement d'écarter d'emblée toute possibilité d'augmenter les taux de cotisations est un point d'achoppement important qui semble se dessiner dans la négociation à venir. Depuis le début des années 1990, on a bloqué le compteur des ressources si bien que le taux de cotisation n'a quasiment pas augmenté. On devrait pourtant se servir de l'expérience de 2003. À l'époque, l'allongement de la durée de cotisation avec un système de décôte avait été

présenté comme le moyen de ne pas toucher au niveau des pensions. Aujourd'hui, on sait que cela ne sera pas le cas puisque les réformes de 1993 et de 2003 vont produire au final une baisse du taux de remplacement de 20 à 30 %.

Que répondez-vous à l'argument « on vit plus longtemps, il est donc normal de travailler plus longtemps » ?

C'est une logique qui a été mise en place par les réformes précédentes. Force est de constater que cela ne règle rien à la problématique globale du financement. De telles mesures ont en plus des effets inégalitaires. Ainsi, pour ceux qui ont des carrières accidentées ou plus courtes du fait du temps partiel comme pour les femmes, augmenter le nombre d'annuités revient à diminuer le montant des prestations. De plus si vous reculez l'âge de départ, vous allez obligatoirement atteindre les catégories sociales les plus défavorisées à savoir les personnes qui ont commencé à travailler tôt, souvent dans des métiers difficiles. Or, l'espérance de vie pour un ouvrier est très inférieure à celle d'un cadre. Si une réforme est indispensable, elle doit être envisagée du point de vue de la justice et de la pénibilité.

Elle doit aussi permettre d'assurer le financement. Quelle autre voie peut-on alors envisager ?

Si on veut maintenir le niveau de vie des retraités dont le nombre est en augmentation, il y a une certaine logique à ce que la part de la richesse qui est consacrée à financer les retraites augmente également. Pour dégager quelques points de PIB nécessaires à l'échéance de 2050, il est possible d'augmenter les taux de cotisations de manière progressive et équitable. C'est une solution qui est d'ailleurs privilégiée dans les enquêtes d'opinion par les Français mais complètement écartée par le gouvernement,



Entretien avec

Antoine Math

chercheur à l'Institut de recherche économique et sociale (IRES).

sous l'influence du patronat. Il y a aussi la possibilité de trouver de nouvelles recettes en mettant à contribution les revenus financiers ou en revenant sur un certain nombre d'exonérations de cotisations ou de niches fiscales. La réforme passe aussi par une simplification et une unification par le haut de systèmes pour qu'ils soient adaptés aux plus fragiles et aux précaires. Derrière ces questions comptables, il y a tout le débat pour légitimer à nouveau une fiscalité plus juste et les choix de société qui en découlent.

BIODIVERSITÉ

Retour au jardin

Avec le printemps, les activités de jardinage reprennent ou bien l'envie de créer, pour la classe ou l'école, un petit coin de jardin mûrit. De fait cette activité couvre beaucoup plus de possibilités d'apprentissage qu'on ne l'imagine. Il suffit pour s'en convaincre de visiter le site* dont le *Jardin des Plantes* de Paris vient de se doter à l'occasion de l'année de la biodiversité. Ce jardin, à côté du *Museum d'histoire naturelle*, est issu du jardin royal des plantes médicinales créé par Louis XIII. Le nouveau site va permettre d'accéder à des espaces moins fréquentés comme la graineterie, de découvrir les métiers du jardin, d'étudier l'architecture des jardins ou encore d'étudier la faune qui y foisonne. Plusieurs thématiques sont aussi proposées comme le jardinage durable, la biodiversité, le jardin des plantes. Au rayon « *saveurs et cuisine* », on peut ainsi découvrir le *Capitulaire de Villis* : ce texte très ancien, écrit sous l'autorité de Charlemagne, indique ce qu'il fallait planter dans les potagers !

*www.jardindesplantes.net

SITE ONISEP

Trouver son école

L'ONISEP propose de « géolocaliser » en ligne des écoles maternelles, des écoles primaires et des collèges. 55 100 d'entre elles seraient sur le nouveau site *Mon école*, mais attention il en manque encore. Il est possible de faire des recherches cartographiques et repérer l'implantation des écoles avec des vues de satellite et des plans de quartiers. Cette géolocalisation permet aussi de trouver les classes d'accueil pour les élèves handicapés. Le site présente enfin aux écoliers âgés de 9 à 11 ans une centaine de métiers sous la forme d'un abécédaire, de A comme acteur à Z comme zoologiste, et de jeux.

www.onisep.fr/monecole

PROJET FRESQUE

Du big-bang à nos jours en Ardèche

Voilà, une frise chronologique que les élèves n'oublieront pas. À Meysses, petit village ardéchois, la classe de CE2 vient de peindre sur le mur de la cour de récréation les grandes étapes de l'histoire du monde : Du big-bang à nos jours, 45 mètres de long sur 1 mètre 80 de hauteur, tout en couleur. C'est en faisant appel à un artiste plasticien, Jean Amoros que



l'équipe enseignante a construit peu à peu ce projet pharaonique. Mais, comme le fait remarquer Dominique Dubois, le directeur, « une telle action n'est possible aussi que si elle reçoit le soutien financier de la commune ». Ce sont les élèves de CE1 (aujourd'hui en CE2) qui ont mis les mains dans la peinture. « Nous voulions que les enfants qui réalisent la fresque puissent par la suite en profiter pendant plusieurs années » explique Dominique Dubois. Pendant plus d'un an, l'artiste est intervenu régulièrement les après-midis : compréhension de l'échelle du temps à travers sa vie d'enfant, puis celle de sa famille puis celle du

siècle, choix des objets pour illustrer chaque grande époque, travail sur les lignes pour les représenter... « *Le regard et le geste* » témoigne Jean Amoros en expliquant ce que développent les enfants. Il a aussi mis en évidence comment une œuvre pouvait parler d'une époque. Après avoir visionné des extraits des *Temps modernes* de Chaplin, rouages et engrenages habillent la fin du mur pour représenter la révolution industrielle.

« C'est tout l'intérêt de faire entrer des artistes à l'école. Ils apportent un autre regard, un apprentissage au sensible » reconnaît Dominique.



INTERNET

Apprendre à se protéger

Un jeu en ligne* sensibilise les enfants sur les dangers d'Internet. En effet si on a raison de se méfier des jeux en ligne, il est nécessaire d'apprendre aux enfants comment se protéger : ne pas divulguer des données personnelles, les sites à éviter, et surtout la manière d'utiliser le « chat ». Une quantité d'épreuves et de jeux adaptés aux différents âges permet aux enfants de débusquer les pièges et d'apprendre les bons gestes.

* www.netcity.org

Dominique Aussant

Portrait



*coordonnatrice,
secrétaire du
comité exécutif du
RAR et du RRS de
Cherbourg*

Cela fait sept ans que Dominique Aussant assure la mission de coordonnatrice ZEP et, depuis 2006, RAR. Une fonction qu'elle décrit d'entrée comme passionnante, riche. « *Ce sont des postes méconnus car leur contour reste flou. Nous faisons des choses très différentes, à la fois dans l'action et la réflexion, dans le pédagogique et l'éducatif, dans et hors l'école* », explique-t-elle.

Ce poste, elle l'a demandé après des années passées sur la ZEP en tant que maître E, puis un passage « *ailleurs, hors de la ZEP* » pendant 3 ans. « *Je suis revenue sur le poste de coordo assurée que c'est la problématique de la réussite des élèves des quartiers populaires qui m'intéresse* ».

Depuis, son travail consiste pour elle à construire un projet « *collectif, cohérent et qui implique les enseignants* » à partir des caractéristiques des élèves du réseau. Pour cela, il a fallu imaginer des espaces collectifs de travail inter-dégrés au-delà du comité exécutif. Des assemblées générales réunissent tous les enseignants et « *font que le réseau existe physiquement* », des formations sont proposées aux enseignants des écoles et collèges sur des axes du projet sur trois ans. « *Nous avons la chance sur Cherbourg d'avoir des enseignants stables qui sont là par choix. Ils sont preneurs de*

« Nous faisons des choses très différentes, à la fois dans l'action et la réflexion »

tout ce qu'on leur propose tout en adaptant en fonction de leurs besoins ». Dominique explique qu'avec ce poste elle a découvert le second degré et l'écart de culture professionnelle avec le primaire, une rupture pour les élèves et leurs familles. « *Je crois que le passage au lycée est une rupture tout aussi violente pour nos élèves qui souvent se trouvent en échec* » regrette-t-elle. Une autre passerelle à construire.

Lydie Buguet

ESCLAVAGE

Des ressources pour la classe

Aborder la traite négrière, l'esclavage et son abolition, voilà bien des sujets au programme de l'école qui ne sont pas toujours simples à travailler. À l'occasion du 10 mai, date de commémoration des mémoires, de nombreuses ressources relatives à ces questions sont offertes aux enseignants.

Le CNDP (<http://www.cndp.fr/memoire>) propose tous les textes officiels mais aussi quelques fiches de lecture pour exploiter des ouvrages de littérature jeunesse comme *Deux graines de cacao* ou *La case de*

l'oncle Tom.

Beaucoup plus riche, le site du CIDEM (<http://www.cidem.org/>) met à disposition, outre des liens et des références de livres jeunesse, des ressources très utiles pour la classe : valises littéraires, fichiers pédagogiques, poster à télécharger expliquant le commerce triangulaire, portraits de personnages célèbres... Enfin, *Curiosphère*, le site de France5 (<http://www.curiosphere.tv/>) met en ligne des documents multimédias directement exploitables en classe.

« Le langage est un vecteur du conditionnement social. Il conditionne la manière de percevoir la réalité et de se percevoir soi-même. »

Conversations sur le sexisme

(Éduquer pour l'éducation filles-garçons)

Philippe Clauzard, l'Harmattan, avril 2010

ÉCOLOGIE

Faire labelliser son école

Plus de 32 000 établissements scolaires, dans 47 pays, sont déjà labellisés « *éco-écoles* ». Élèves et enseignants, en partenariat avec les élus locaux, les associations locales et les parents d'élèves, travaillent successivement sur l'alimentation, la biodiversité, les déchets, l'eau, l'énergie, et à partir de la rentrée 2010, les solidarités. À partir des diagnostics concertés de leur lieu de vie et de leurs comportements avec en ligne de mire des améliorations concrètes pour en réduire les impacts sur l'environnement, les élèves s'engagent dans une réflexion et des actions de proximité sur les enjeux du développement durable.

Tous les outils et documents sont téléchargeables sur www.eco-ecole.org

C et après-midi, les élèves du regroupement de Saint-Avit-les-Guespières, Charonville et Vieuviq dans l'Eure-et-Loir ont troqué leurs cahiers et leurs crayons pour des cerceaux, des balles et des massues. Pour une semaine, la classe se transforme en école du cirque. « *Voilà deux ans que nous attendons ce moment, explique Corinne Aubouin, enseignante des CE1-CE2* ». Ce projet, les cinq enseignantes l'ont imaginé depuis juin 2008, date à laquelle elles ont rencontré le cirque Georget pour la première fois, un cirque pédagogique itinérant. Le temps pour financer cette classe découverte toute particulière pour laquelle un chapiteau s'est monté dans le village de Saint-Avit à côté de l'école maternelle. Ce lundi matin a été consacré au montage de la structure et maintenant place à la découverte et à l'entraînement au jonglage. Cinq artistes pédagogiques sont présents pour faire tourner les groupes multiniveaux de la MS au CM2. Cerceaux, balles, massues donc, mais aussi diabolos et assiettes tournicotent et volent au-dessus de la tête des enfants qui y prennent manifestement du plaisir. Et dès les premiers essais on apprend à saluer les deux bras en l'air sous les applaudissements.

« Les PS participent aussi. Pendant une heure tous les matins, les intervenants se consacrent à eux. Ils feront partie du spectacle »
Sylvie Charles

« *Durant cette semaine nous allons préparer un spectacle avec tous les enfants qui associera jonglage, trampoline, trapèze, équilibre...* » explique Hervé Georget, le meneur de la troupe. Ils sont 18 à s'être installés à Saint-Avit pour la semaine dont 11 qui interviennent auprès des enfants. La famille Georget qui est à l'origine de la formule a obtenu un agrément de l'éducation nationale et tourne principalement sur la région Centre avec Tours pour point d'attache. Les intervenants viennent pour certains de beaucoup plus loin, Yamilka qui fait découvrir aux élèves les assiettes est cubaine et Nella qui les entraîne au lancer de cerceau est molda-



L'école fait son cirque

Un cirque pédagogique itinérant s'est installé à Saint-Avit-les-Guespières pour une semaine. Une classe de découverte à demeure pendant laquelle les enfants vont s'exercer à l'art circassien.

ve. Tous ont une même passion, le cirque et l'envie de la faire partager.

« *Nous avons beaucoup travaillé en amont* » explique Sophie Gauthier, l'enseignante des CM1 et CM2, qui s'est intéressée avec ses élèves à l'histoire du cirque, à ses légendes et à ses parts sombres avec la parade des monstres. « *Le sujet est facile tellement il est riche* » reprend Laure Journet enseignante en CP qui en a fait un support de lecture privilégié. Vocabulaire, lecture d'albums, arts visuels à travers la réalisation des programmes et des affiches, les occasions de traiter du sujet ont été aussi nombreuses que cet univers est foisonnant. Mais pour passer à la pratique, l'équipe est unanime il fallait des professionnels car « *ça ne s'invente pas* ». D'ailleurs, on en-

« Le spectacle est en deux parties. Dans la première les enfants sont acteurs, dans la deuxième spectateurs de la dernière création de la troupe. »
Hervé Georget

tend sous le chapiteau la répétition de gestes techniques « *main gauche, main gauche, main droite* ». Et Hervé de répéter « *au cirque quand on n'y arrive pas, on recommence* ». Pas de pression, pour autant, les maternelles s'exercent avec les grands et les bravos sonnent à chaque lancer réussi ou presque. Vendredi, ce sont 450 personnes qui applaudiront les apprentis. « *C'est la part de*

rêve qu'apporte ce projet », insiste Hervé, « *en une semaine les enfants voient le chapiteau se monter, la scène se construire, les lumières s'allumer et le vendredi ils sont sous les projecteurs. Mais dès le dimanche tout a disparu* »... Pour renaître ailleurs.

Lydie Buguet

Les MS et GS de la classe de Véronique Bregnard ont participé à toutes les activités. Ici les assiettes mais aussi l'équilibre sur boule et sur rouleaux.

Entretien

« la rencontre d'une pratique corporelle et d'une dimension artistique »



Marcel Jallet

CPEPS dans les Bouches du Rhône

Qu'apporte une classe cirque ?

Au delà de la caractéristique pluridisciplinaire d'un projet de « classe cirque », l'intérêt de la programmation de cette discipline réside essentiellement du point de vue de l'éducation physique et sportive de la rencontre d'une pratique corporelle et d'une dimension artistique. L'enfant confronté à cette activité sportive va développer des habiletés motrices, telles que manipuler des objets, construire un équilibre, quitter des appuis terrestres, vivre des acrobaties en coopérant avec d'autres, mais également développer son imagination et approcher la dimension artistique de la discipline. Il faut également prendre le temps de regarder les valeurs éducatives apportées par cette activité : le goût de l'effort, le dépassement de soi, la gestion du rapport risque/sécurité, l'acceptation du regard de l'autre.

Comment les enseignants peuvent-ils mettre en place des moments circassiens dans leur classe ?

Cette activité s'inscrit dans la programmation globale de l'EPS dans la classe, que ce soit à la maternelle ou à l'élémentaire. Elle nécessite pour l'enseignant, soit un travail en

partenariat dans lequel, porteur d'un projet pédagogique, il bénéficiera du savoir-faire et de l'expertise d'une structure ou d'un artiste, soit d'avoir rencontré, au détour d'une formation, si rare il est vrai, la vocation à vouloir introduire cette APSA (activité physique, sportive et artistique) dans son projet EPS annuel. Il sera facile pour le maître de partager ce projet avec ses élèves grâce à cette pratique corporelle originale et motivante.

Quelle place donner à la dimension culturelle du cirque ?

J'ai déjà mentionné le fort caractère pluridisciplinaire d'une classe cirque. Les arts du cirque sont en plein renouveau, du cirque classique au cirque contemporain, en passant par le nouveau cirque et offrent aux spectateurs une grande diversité. Ils allient à la fois la chorégraphie, les arts plastiques l'art scénographique. Découvrir au cours de cette classe cirque tous les aspects culturels du cirque autour de son histoire, de ses valeurs, va permettre la réalisation du projet et la production du spectacle final où l'élève aura l'occasion, seul et avec ses camarades, de montrer tout ce qui a été appris.

En ligne

Moment « circassien »

Le site de l'académie de Paris a mis en ligne une série de documents pour mettre en place un moment « circassien » du cycle 2 et cycle 3. L'académie de Paris organise par ailleurs des rencontres cirque en partenariat avec l'USEP. <http://eps-premier-degre.scola.ac-paris.fr/cirque/cirque.htm>

Hors les murs

C'est le nom du Centre national de ressources des arts de la rue et des arts de la piste. Vous trouverez sur ce site actualités ressources mais aussi contacts des compagnies et artistes du cirque et de la rue. <http://www.horslesmurs.fr/>

Enseigner les arts du cirque

Educasources a consacré au cirque un dossier thématique. On y trouve une sélection de sites ressources sur le sujet. À la fois sur l'approche culturelle du cirque et des outils pédagogiques : séquences, progression, scénarios. <http://www.educasources.education.fr/selecthema.asp?id=145001>

Le cirque à l'école

Les pôles régionaux pour les arts du cirque de Châlons-en-Champagne ont un site. S'il n'est pas mis à jour pour un certain nombre de ses entrées (formation continue par exemple...) il offre une bibliographie qui, jusqu'à 2002, est conséquente. <http://crdp.ac-reims.fr/polecirque/>



L'Abécédaire

Près de 250 classes ont participé cette année au concours sur le thème de « l'Abécédaire du Roi Arthur », organisé par le SNUipp, la Bibliothèque nationale de France, la Ligue de l'enseignement, L'école des loisirs, le Café pédagogique, ainsi que le Réseau des villes éducatrices et la ville de Lyon.

Lors de l'exposition de toutes les productions, le jury en a vu de toutes les couleurs, de toutes les formes! Le Moyen-Age s'illustre de A à Z avec des trésors d'inventivité. Peut-être parce que ce thème des chevaliers, princesses et châteaux forts rencontrait l'imaginaire des enfants... et des adultes. Un imaginaire nourri par la richesse des ressources mises à disposition par la BNF. Une rencontre aussi parce que le thème de l'abécédaire permettait d'explorer et de comprendre l'histoire du livre, de l'écri-



Premier prix: un séjour à Port-Leucate dans un centre de classes de découverte de la Ligue de l'Enseignement pour le CM2 de Mme MILLARD, école élémentaire de St Quentin-La-Poterie.



Suite du palmarès

Deuxième et troisième prix: une caméra numérique
Clis de Mme GONNORD, école Le Rouet à Marseille (13)
Classe de MG de Mme PIGNO, école maternelle Menans à Paris (19ème),

Quatrième au sixième prix: un appareil photo numérique
École maternelle Pont-Royal à Cachan (94)
Classes de CM2 de Mme TUPIN-BRON et de CM1 de Mme VALEAU, école primaire Jayat (01)
Classe de Mme POUILLAIN, école élémentaire Aragon à Giberville (14)

Prix spéciaux du jury: un lot de 20 albums ou livres de l'École des loisirs
Classe de CM1 de Mme FISCHER, école primaire Antoine Signoles à Salles-d'Aude (11)

Clis de Mme Ruth Guitton, école élémentaire publique à Pontchâteau (44)
Classe de CM1 de Mme MARETTO, école élémentaire de St-Chaffrey (05)
Classe de GS et de CP de Mme KARANFILLI, école de la clef des champs à Frênes (14)
Classe de CM2 de Mme BISCAY, école élémentaire à Geaune (40)
5ème SEGPA de Mme JOIGNEAULT, collège Julien Lambot à Trignac (44)
Classe de CM2 de Mme HOUCROT, école élémentaire à Guerchy (89)
Classe de CP de Mme CARDONA, école élémentaire Albert Camus à Agde (34)
Classe de CM2 de Mme CHERIFI, école élémentaire Houdon à PARIS (18ème)
Classe de CE1/CE2/CM1/CM2 de Mme BAUDE, école élémentaire Puybelliard à Chantonnay (85)

du Roi Arthur

ture: un sujet d'école en quelque sorte! Une manière aussi de donner du sens aux apprentissages, notamment en faisant le lien entre des techniques et outils d'autrefois (calligraphie, papier parchemin, vitraux...) et les techniques de l'information et de la communication contemporaine. Découverte aussi que le livre et l'écriture, loin d'être de simples « instruments », peuvent déclencher d'innombrables possibilités de créations artistiques. Moins visible mais dans tous les témoignages, ces réalisations ont fédéré les élèves sur de vrais projets de classe en valorisant la coopération et le travail collectif. Au final un travail magnifique qui mériterait d'être plus partagé et exposé. Seulement quelques exemplaires seront présentés à la BNF lors d'une journée consacrée au Roi Arthur le 12 juin prochain. À étudier...



Quatrième prix: école maternelle de Pont-Royal à Cachan

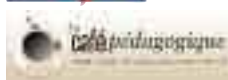
Prix spécial du jury: classe de GS et de CP de Mme KARAN-FILLI, école de la Clef des champs à Frénes



En partenariat



l'école des loisirs



Détachement de fonctionnaire de catégorie A

La note de service publiée au BO n° 16 du 22 avril 2010 rappelle les dispositions en vigueur en ce qui concerne les détachements de fonctionnaires de catégorie A dans d'autres corps de catégorie A. Les professeurs des écoles peuvent ainsi intégrer d'autres corps enseignants de catégorie A (agrégés, certifiés, PLP, EPS...). Pour cela ils doivent en principe remplir les conditions de diplômes requis des candidats aux concours externes actuels. Cependant la note de service précise que « si le candidat ne remplit pas les conditions de titres ou de diplômes, sa demande pourra être étudiée au regard de la nature des missions de son corps d'origine ».

Après une période d'un an qui fait l'objet d'une inspection en cours d'année, le détachement se poursuit conformément aux modalités de chaque corps, généralement 5 ans. À l'issue de cette période, les personnels sont titularisés définitivement dans le nou-

veau corps.

La fiche de candidature qui figure en annexe de la note de service est à adresser au rectorat de l'académie avant le 15 mai 2010.

Déclaration d'impôts 2009

La date limite de dépôt de la déclaration d'impôt sur le revenu 2009 est fixée au 31 mai 2010 à minuit pour la version papier. En cas de télédéclaration par Internet elle est repoussée au 10 juin pour les départements numérotés 1 à 19, au 17 juin pour ceux de 20 à 49 et au 24 juin pour ceux de 50 à 974.

La totalité des revenus d'activité perçus entre le 1er janvier et le 31 décembre 2009 est imposable, y compris toutes les indemnités ayant un caractère de salaire, ainsi que les sommes perçues en contrepartie d'heures supplémentaires non déduites.

Les heures supplémentaires effectuées au titre du soutien scolaire et des études sont déduites. Le modèle de déclaration des revenus a été modifié par ajout d'une ligne « heures supplémentaires, revenus exonérés », avec possibilité

de corriger si le montant indiqué est inexact ou non renseigné. Attention, dans ce cas, à bien expliciter les raisons des corrections effectuées.

L'Issr n'est pas un élément de salaire mais un remboursement forfaitaire de frais de déplacement effectués (sauf déclaration aux frais réels).

La cotisation syndicale ouvre droit à une réduction d'impôts de 66 % du montant (sauf déclaration aux frais réels).

L'indemnité représentative de logement (IRL) constitue un avantage en argent soumis à l'impôt et s'additionne donc aux revenus à déclarer.

Le logement de fonction est un avantage en nature évalué forfaitairement constituant un élément de la rémunération. Sa valeur est assujettie à la CSG, à la CRDS et à la RAFP, et donne lieu à déclaration fiscale au titre de l'impôt sur le revenu.

Pour toutes précisions, contactez le SNUipp de votre département.

La prochaine CAPN aura lieu début juin. Elle traitera des promotions des détachés en France, des stages CAPASH nationaux, et des stages psychologues scolaires.

Infos services

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu

Lu au BO n° 17 du 29 avril 2010
Fournitures scolaires
Mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions
Campagne de la *Quinzaine de l'école publique*

Lu au BO n° 16 du 22 avril 2010
Diplôme de compétence en langue
Partenariat éducation nationale/USEP/
Ligue de l'enseignement
Détachement de catégorie A dans le second degré
Vacances de postes CDDP.

Lu au BO n° 15 du 15 avril 2010
Missions des enseignants des services éducatifs des institutions culturelles

Lu au BO n° 13 du 1er avril 2010
Dispositif d'accueil des étudiants stagiaires

Lu dans le BO Lu dans le BO Lu dans le

Supplément familial de traitement (SFT):

1 enfant	2,29 €
2 enfants	10,67 € plus 3 % du brut
3 enfants	15,24 € plus 8 % du brut
par enfant supplémentaire	ajouter 4,57 € et 6 % du brut

Indice plancher : 449 ; indice plafond : 717

Question/Réponse

Je suis remplaçant et j'assume l'intérim de direction de l'école, puis-je cumuler l'ISSR et l'indemnité d'intérim de direction ?

Oui, ceci vient d'être une nouvelle fois confirmé par un tribunal administratif (Nancy, 12 avril 2010), ces deux indemnités n'étant pas allouées au même titre.

LITTÉRATURE JEUNESSE

CA POUSSE ! CA POUSSE !

Voilà le printemps dans tout son éclat ! Les petites graines s'en donnent à cœur joie. En classe, les lentilles poussent dru dans le coton, partout, ça se pousse du col. De la graine à la plante et de la plante au fruit et du fruit à la graine, dans la nature le cycle se poursuit...

ROUGE COQUELICOT I. Lucht - *L'école des loisirs* ; Archimède (12 €) Dès 9 ans

Ce bel album s'ouvre sur un large paysage de champs et de collines avec son village, ses clôtures, ses machines agricoles, sa route et ses chemins. C'est la fin du printemps. Un coquelicot écarlate pousse au bord du champ de seigle. Le lecteur suit pas à pas sa métamorphose, de la plantule au bouton fragile, de la fleur d'un rouge ardent qui défripe ses pétales au soleil, au splendide gros plan sur le pistil et les cassolettes de graines... Car il s'agit du cycle de reproduction d'une plante, de sa naissance à sa disparition. L'été s'écoule, le seigle est fauché, et avec lui les coquelicots dont les graines enfouies n'attendent que la nouvelle saison pour germer.



Le texte très précis sur le plan scientifique est en même temps lyrique, personnalisant chaque élément de la nature toute en mouvement. Les illustrations sont magnifiques. C'est à la fois une splendide leçon de botanique et un hymne poétique à la nature.

Cf aussi : LA FLEUR R. Mettler - Gallimard ; Premières découvertes (8 €) Dès 4 ans

GRAINE DE CHÊNE C. Fauroux, M. Cagnard - *École des Loisirs* (Archimède) Dès 7 ans (Biblio)

L'album présente la vie, pendant un an, de *Petit gland*, fruit d'un chêne centenaire. Après avoir échappé à divers prédateurs, écureuil, insecte pondéur, geai, mulots,

chevreuil... il a la chance à l'automne de tomber au cœur d'un jeune genévrier plein d'épines. Il ne tarde pas à germer et passe l'hiver bien à l'abri. Au début du printemps, il reprend sa croissance : une jeune tige émerge qui porte bientôt des feuilles. Et quand l'automne s'installe, le petit chêne bien enraciné, « fier de ses 4 cm » fête sa première année :



« il lui faudra près d'un siècle pour atteindre comme son père, » les trente mètres de haut. Ce récit de vie sur la germination est suivi d'un écrit purement documentaire sur le chêne pédonculé.

Cf aussi : L'ARBRE P. De Bourgoing & C. Broutin - Gallimard ; Premières découvertes de la Nature (8 €) Dès 5 ans

LES GRAINES, DE GRANDES VOYAGEUSES

A. Möller - R. Bucher - *Gulf Stream* (fév 2010) coll. *Dame nature* (réédition) Dès 6 ans

Comment les plantes parviennent-elles à coloniser un mur ou à tapisser d'immenses prairies à des mille de leur pied d'origine ? L'album dévoile leurs astuces pour aller semer d'autres lieux, grâce à la vie aventureuse de leurs fruits et aux graines qu'ils contiennent. Certains fruits explosent, se propulsent dans tous les sens, d'autres attirent des animaux qui les digèrent et les expulsent à quelques encablures ou bien ils accrochent leur fourrure

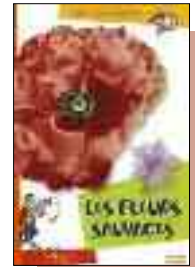


et les suivent dans leurs pérégrinations, d'autres encore portés par le vent font du parachute ou de l'hélicoptère...

LES FLEURS SAUVAGES N. Bustaret, C. Lachaud - Milan ; *Mes guides nature*

Dès 9 ans

Voici une petite flore, simple et agréable, qui permet en batifolant dans les champs, la forêt ou la montagne, d'identifier une cinquantaine de fleurs sauvages courantes. Les fleurs sont classées par couleurs, indice pertinent au premier coup d'œil ! Les premières pages présentent le mode d'emploi et les parties botaniques de la fleur. Puis, grâce à un croquis précis et d'astucieuses petites notes, on découvre la famille, l'époque de pousse, la hauteur, les lieux de prédilection, les qualités, voire les dangers, et l'origine du nom. À glisser dans la poche dès le printemps !



LA NAISSANCE DES SAISONS ; LE MYTHE DE DEMETER ET PERSEPHONE Ch. Lossana, ill. O. Monaco - Grasset (13 €) 10 ans +

Quel mythe magnifique inspiré d'Homère pour évoquer le cycle des saisons, que celui de Déméter, cette mère explorée dont la fille fut enlevée par un dieu amoureux ! La belle Coré, fille de Zeus et de sa sœur Déméter la déesse des moissons est chérie par sa mère qui veille jalousement sur elle. Mais un jour Coré est enlevée par Hadès dieu des Enfers... Déméter est folle de douleur, elle implore en vain Zeus et Hélios le



soleil. Elle erre, désespérée, sur une terre qu'elle délaisse et qui devient stérile ! La moitié de l'année auprès de Déméter. Ce sera, sur terre, l'heureuse époque des semailles et des moissons - Mais l'autre partie de l'année, elle séjournera aux Enfers auprès d'Hadès, tandis que la Terre sera en repos hivernal...

Marie-Claire Plume

PS : Retrouvez la rubrique élargie sur www.snuipp.fr Cf. aussi le site de l'ONL : <http://onl.inrp.fr/ONL/travaux-thematiques/livresdejeunesse> (Vie végétale)

Petite enfance et télévision

Des effets négatifs sur la scolarisation

Une étude lourde, qui a observé 1314 enfants sur huit ans, révèle que l'exposition précoce des enfants à la télévision entre deux et quatre ans a des effets négatifs durables sur leur scolarité et leurs habitudes de vie. Elle a été menée par une équipe pluridisciplinaire des universités et CHU de Montréal et du Michigan.

Des études sur l'enfant face à la télévision ne sont pas légion. Des spécialistes de la petite enfance de l'Université de Montréal, du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine et de l'Université du Michigan, viennent de publier dans *Archives of Pediatrics & Adolescent Medicine* des résultats impressionnants. Ils révèlent combien l'exposition à la télévision, dès l'âge de deux ans est lourde de conséquences pour les enfants et peut se solder « par des difficultés de scolarisation et de mauvaises habitudes pour la santé ».

« Entre l'âge de deux et quatre ans, même une exposition marginale à la télé retarde le développement » explique Linda S. Pagani

L'enquête ne se contente pas de quelques sondages, elle mesure ces difficultés grâce à un travail d'études longues réalisé par une équipe pluridisciplinaire. Ce que l'on voit rarement en France.

Un travail long, car 1314 enfants ont été l'objet de cette recherche,

avec des mesures prises sur huit années de leur vie. Les parents devaient indiquer le nombre d'heures que les enfants passaient devant la télévision à 29 mois et à 53 mois. Des enseignants devaient, pour leur part, évaluer les habitudes scolaires, psychosociales et en matière de santé des enfants. Enfin, l'indice de masse corporelle (IMC) a été mesuré à 10 ans.

Sur le panel d'enfants observés entre 2 et 4 ans et soumis à une exposition excessive dépassant les deux heures par jour, les résultats sont précis. Chez 7 % d'entre eux, l'intérêt en classe diminue, de même que la réussite en maths (6 %), l'activité physique (9 %) particulièrement en fin de semaine (13 %). Il n'y a ce-



pendant pas d'effet sur l'apprentissage de la lecture. Augmentation en revanche de 10 % pour le risque de victimisation par les camarades de classe (rejet des pairs, taquineries, agressions et insultes), de 10 % du grignotage, de 9 % de la consommation de boissons gazeuses sucrées, de 5 % de l'IMC.

« Alors que l'on s'attendait à ce que l'impact de l'exposition précoce à la télévision disparaisse après l'âge de sept ans et demi, nous avons été consternés par la persistance des résultats négatifs », déclare Linda S. Pagani, auteure principale de cette étude, professeure à l'École de psychoéducation de l'Université de Montréal et chercheuse au CHU-Sainte-

Justine. « La petite enfance est une période essentielle pour le développement du cerveau et la formation du comportement », rappelle la professeure qui déplore que la majorité des parents ne soit pas informée des effets que la télévision peut avoir sur leurs enfants.

« L'intérêt de cette étude tient à ce qu'elle confirme les soupçons que l'on avait au sujet de la télévision et que des projets de plus petite envergure avaient déjà mis en évidence. L'étude a opté pour une approche plus complète et a pris en compte plusieurs facteurs parentaux, pédiatriques et sociétaux simultanément », ajoute-t-elle.

Jacques Mucchielli

CINÉMA

Hi, Mom

Les fanatiques de Brian De Palma sont aux anges : *Carlotta* édite un DVD d'un film rare tourné en 1969, avec un De Niro à peine tombé du nid. Tombé du nid, mais drôle d'oiseau quand même. De Palma a vingt-neuf ans, De Niro vingt-six. Le film est d'abord le mélange désordonné et souvent futile de *Fenêtre sur Cours* (Hitchcock lisait-il la presse syndicale?) et de *La Chinoise* (Godard s'amusant avec la révolution et le cadre au cinéma). Certaines séquences sont très drôles et ont bien la force subversive du "Nouvel Hollywood", d'autres sont beaucoup plus faibles et De Palma est parfois plus vulgaire que novateur. Le personnage interprété par De Niro prétend d'abord vendre des films pornos pris sur le vif à un producteur forcément véreux. Il participe ensuite à un happening très violent et finalement comique avec des militants noirs saugrenus. Il finit par faire tout sauter, ce qui est une habitude dans le cinéma post-soixante-huitard. Rien de très original donc, mais on a du plaisir à savourer les élucubrations cinématographiques de ce temps-là. Plus sérieusement le film a une qualité philologique (pardon pour l'adjectif) :



De Niro y prépare le personnage du chef-d'œuvre que Scorsese tournera trois ans plus tard, *Taxi Driver*. De Palma avait indiqué Scorsese au scénariste Paul Schrader comme un meilleur choix que lui-même. Voies souterraines de l'histoire du cinéma... Ou comment une pochade réjouissante annonce un classique absolu. Ceux qui ont adoré la série télévisée d'ARTE *Les Invincibles* et les malheureux qui ne l'ont pas encore vue peuvent s'offrir le coffret DVD de la *Saison 1*. Tous les épisodes et quelques bonus en attendant la deuxième saison prévue pour 2011.

René Marx

Hi, Mom! (DVD Carlotta, 87 minutes, 19,99 €)
Les Invincibles, saison 1 (DVD Arte Éditions, 416 minutes, 26,99 €)
Les critiques de cinéma de *Fenêtres sur Cours* sont sur www.laviedesfilms.com

MUSIQUE

Et nous bâtissons

Wanabni est le fruit de l'Orient et de l'Occident, de la tradition et de la recherche contemporaine, acoustique et électro. D'une part, une chanteuse palestinienne, israélienne de naissance et oudiste, Kamilya Jubran, porte-parole de la jeune génération arabe, et Werner Hasler, musicien suisse, à la trompette et l'électronique. Un dialogue très fort s'instaure entre la suavité de la voix, l'âpreté du souffle électro, les murmures, les plaintes et les cris. Les textes d'hommes et



femmes d'Irak, de Syrie, de Jordanie ou du Maroc parlent d'exil, de guerre, de la rancune des fées ou du dégoût des anges. « *La salive de la cendre s'approche et nous couve des yeux Les lambeaux des exils deviennent manteau* ». Wanabni (« *et nous bâtissons* »), comme un chemin vers l'espoir. Un duo poignant.

Laure Gandebeuf

Wanabni, Kamilya Jubran et Werner Hasler, Zig-Zag Territoires

L'AGENDA

Mise en place de techniques et d'institutions au service des apprentissages et de la vie en commun

L'association T.F.P.I. Pratiques de la vie coopérative organise son 16ème stage national de formation initiale et continue « techniques Freinet – Pédagogie institutionnelle ». Ce stage s'adresse aux étudiants, stagiaires, enseignants, éducateurs, ainsi qu'à tous ceux qui veulent y voir plus clair à propos de leur pratique et de ses référents théoriques. Du 9 au 15 juillet 2010 à Grans-en-Provence (13)

Informations : jean-claude.colson2@wanadoo.fr ou 04 42 73 22 86

Le développement du jeune enfant

Les apports de la recherche à la prise en charge des enfants aujourd'hui et demain par les professionnels

Ce colloque international est organisé par le Laboratoire de psychologie éducation, cognition, développement et l'équipe de recherche *Technologie en éducation*, sous la direction de Philippe Guimard, Agnès Florin, Catherine Sellenet et Daniel Mellier. Les 7 et 8 juin à la Cité internationale des congrès – Nantes Métropole

Informations : www.labecd.univ-nantes.fr

Autisme et TED, la scolarisation dans tous ses états...

L'objectif principal de cette manifestation scientifique est d'examiner les conditions de scolarisation des élèves avec autisme et TED en France, dans les différents contextes pour tous les profils d'élèves. Ce colloque permettra d'explorer quelques expériences internationales afin de pouvoir comparer les pratiques. Il est organisé par l'INSHEA avec le soutien de plusieurs associations.

Les 28 et 29 mai à l'amphithéâtre de l'Institut de psychologie – Université Paris-Descartes – Boulogne-Billancourt.

Informations : www.inshea.fr

Donner aux enfants le goût de lire

Comment acquérir ou retrouver le goût de lire ? Quelles sont les évolutions depuis 1990 ? Cette journée d'étude est coorganisée par la BnF, le Centre national de littérature pour la jeunesse, la Joie par les livres, l'Observatoire de l'enfance en France et l'INRP.

Le 19 mai à l'Institut national d'histoire de l'art, 2 rue Vivienne à Paris

Informations et inscriptions : contact@observatoire-enfance.org ou 01 43 27 49 40

« Évaluations : comment mettre en évidence les progrès des élèves ? »

Comment jugez-vous les évaluations nationales « ancien modèle » ?

Avec ses priorités affichées sur le français et les mathématiques, le ministère était déjà responsable des dépassements d'horaires dans ces matières et de la « relégation », s'il restait du temps, de l'histoire, des sciences... Les évaluations nationales ont aggravé ce phénomène en mettant le zoom sur un certain nombre de domaines facilement évaluables avec un papier et un crayon et elles ont mis dans l'ombre le reste, par exemple la capacité à lire des textes longs. Pourtant, l'idée était bien de construire des évaluations proches des exercices scolaires, avec une analyse possible des types d'erreur. Qu'il y ait autre chose que « réussir/échouer » me paraissait important pour créer un réflexe dans la pratique ordinaire des enseignants, pour qu'une habitude s'instaure autour de « pourquoi as-tu répondu cela ? » Le but était aussi de créer un type de relations à l'intérieur de la classe qui enrichirait et assouplirait le mode d'évaluation scolaire, les classements, les notes, etc.

Ces évaluations étaient-elles entrées dans la culture professionnelle des enseignants ?

Certainement pas de tous les enseignants, mais les évaluations diagnostiques leur ont fourni un « tiers discours », une manière professionnelle de parler de leur classe. Elles ont pu être un outil formidable pour discuter avec les parents, préparer la rencontre avec autre chose que sa subjectivité empirique, mettre à distance l'émotion. Il est d'autre part important de pouvoir confronter une expérience de classe à un résultat national, pour réaliser qu'un élève considéré comme « nul » dans une école de centre ville est largement au niveau de la moyenne nationale, ou pour voir en ZEP sur quels points les élèves sont tout à fait dans le curseur et où sont concentrées leurs difficultés.

Que pensez-vous des évaluations nationales en cours d'année ?

Les avantages de la passation en début d'année sont évidents : l'enseignant n'est pas jugé et partie, les résultats peuvent être ex-



Anne-Marie Chartier

Maître de conférences à l'INRP, chargée de l'histoire de l'éducation

plétés en classe, on peut en tirer des éléments objectivés sur ce qui se passe à l'école entre les différentes classes, etc. En fin d'année, le propos est tout aussi clair, contrôle du travail des enseignants, mesure de la capitalisation des acquis des élèves... Par contre la passation en cours d'année est incompréhensible, les raisons en sont mystérieuses et l'exploitation limitée.

Quel est votre avis sur les scores de réussite aux évaluations ?

Au début les enseignants ont été choqués qu'on propose des épreuves réussies à 80 %. Même à l'école primaire, il était difficile de croire qu'une évaluation sans échec puisse être légitime. Penser que la courbe de Gauss est indispensable est un aspect de la culture française très violent. Il en est de même des notes qui sont des instruments de négociation disciplinaire. La bonne note est une récompense, la mauvaise une sanction... à l'école primaire aussi.

Comment devraient être construites les évaluations ?

Elles devraient répondre à 3 modalités. La première concerne la norme d'un exercice et

permet de juger de la compétence mobilisée en fonction de ce qui est demandé. Lors de la fabrication de l'exercice on doit penser au nombre d'élèves qui vont réussir. La deuxième concerne le classement mis en place, quasiment la seule chose qui compte pour les familles et les enfants. La question du refus des classements est à la fois une question de bonne volonté et un leurre. La question à se poser est plutôt : « que mettre en place pour que les classements ne soient pas toujours les mêmes ? »

Enfin la troisième modalité s'intéresse à la mise en évidence les progrès des élèves, absente du système français.

Que faudrait-il faire ?

Pour donner aux enfants la conscience qu'ils font des progrès, il faut faire repasser la même évaluation ! Si, par exemple, on fait réviser toutes les dictées qu'on a faites dans une période avec l'objectif d'en refaire une, les élèves s'investissent à fond ! C'est à leur mesure, c'est un moment de réparation de l'échec qui est en même temps un moment d'apprentissage. Au lieu de se comparer au voisin on se compare à soi-même, « je fais mieux, je fais plus vite » : c'est bon pour la confiance en soi.

Et les évaluations en maternelle ?

Les recherches montrent que dès la MS les élèves ont une conscience aiguë de la réussite et de l'échec scolaire. On n'est plus dans la pédagogie de l'école maternelle post montessorienne avec des activités libres, du matériel éducatif, des moments d'échanges et d'apprentissage anthropologique décisifs. Aujourd'hui les exigences sont beaucoup plus fortes mais, en gros, ne vont jouer que les élèves les plus rapides, ceux qui ont terminé leur fiche ! Alors que le plus souvent les élèves ne comprennent pas exactement ce qui est attendu par l'enseignant, un certain nombre de pressions sur des résultats de court terme, à cause des évaluations, produisent une aggravation des conditions de travail et touchent le bien-être des tout-petits.

Propos recueillis par
Daniel Labaquère